REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6851 Vendredi 28 avril 2023 www.cmf.tn 28ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA 3

LA GENERALE OBLIG- SICAV 4

PROJETS DE RESOLUTION AGO

AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA 5

BH BANK 7

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

AeTECH 11

LES CIMENTS DE BIZERTE 12

TELNET HOLDING 15

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER- 17

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK- 19

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

SICAV AMEN 22

AMEN PREMIERE SICAV 23

AMEN ALLIANCE SICAV 24

AMEN TRESOR SICAV 25

LA GENERALE OBLIG- SICAV 26

COMMUNIQUES DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA 27

ASSURANCES MAGHREBIA VIE 28

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS- 29

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- 30

UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS -UNIMED- 31

BANQUE DE TUNISIE 32

POULINA GROUP HOLDING : APPEL A CANDIDATURES 33

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

AMEN BANK SUBORDONNE 2023-1 38

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX 39

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 45

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1 51

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 56

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- **AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA**
- **FCP MOUASSASSETT**
- **LA GENERALE OBLIG- SICAV**
- **MAC EQUILIBRE FCP**
- **MCP CEA FUND**
- **MCP EQUITY FUND**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 27 Mai 2023 à 09h30** à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2022.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même Exercice.
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
4. Affectation des résultats de l'exercice 2022
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
6. Quitus aux administrateurs
7. Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2023 – AS – 0489

AVIS DES SOCIÉTÉS

LA GENERALE OBLIG- SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social: 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Les actionnaires de LA GENERALE OBLIG- SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le 17 mai 2023 à douze heures** au siège de la société sis au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023 – AS – 0490

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2023.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2022 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

Quatrième Résolution

L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéficie net de 1 012 389,437 dinars comme suit :

Bénéfice net 2022	1 012 389,437
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Report à nouveau 2021	2 884 350,482
Total	5 625 240,283

Reports à nouveau 2013 et antérieurs	1 728 500,364
Reports à nouveau 2022	3 896 739,919
1er reliquat	5 625 240,283
Total reports	5 625 240,283
2ème reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2022 à …

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ……

2023 – AS – 0491

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2023. Ce projet annule et remplace ce publié au BO n°6844 du 18 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2022 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à ……..

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 et suivants du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers .

Cette résolution est adoptée à ……

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en résultat reporté une partie des réserves pour réinvestissements exonérés constituées au 31.12.2013, distribuables en franchise d'impôt et devenues libres d'un montant qui s'élève à 7 000 000,000 D.

Par conséquent, le report à nouveau est ainsi modifié :

- Report à nouveau après répartition du résultat 2021 : 158,816 D.
- Réserves pour réinvestissements exonérées devenues disponibles : 7 000 000,000 D.

D'où un résultat reporté avant affectation du résultat 2022 est de : 7 000 158,816 D.

Cette résolution est adoptée à …….

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2022 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Chiffres en Dinar

INTITULE	Projet pour l'exercice 2022
RESULTAT DE L'EXERCICE	**118 710 652,747**
REPORT A NOUVEAU	7 000 158,816
1 ER RELIQUAT	**125 710 811,563**
DIVIDENDE SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	35 840 000,000
DIVIDENDE SUR LES RESERVES DISTRIBUABLES EN FRANCHISE D'IMPOT AU 31/12/2013 RESERVE AUX PERSONNES PHYSIQUES	7 000 000,000
TOTAL DIVIDENDE	42 840 000,000
2 ER RELIQUAT	**82 870 811,563**
FONDS SOCIAL	1 000 000,000
3 EME RELIQUAT	**81 870 811,563**
RESERVE EXTRAORDINAIRE	59 870 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES	22 000 000,000
4 EME RELIQUAT	**811,563**
REPORT A NOUVEAU	811,563
SOLDE	**-**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 900 millimes par action, soit un montant global de 42 840 000,000 D dont un montant réservé en priorité aux actionnaires personnes physiques de 7 000 000,000 D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront servis sans retenue à la source auprès de l'intermédiaire en bourse ou teneur des titres dépositaire à partir du 10-05-2023

Cette résolution est adoptée ……..

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022 et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à ……..

Sixième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 19-12-2022 portant la cooptation de **Monsieur Hafed Khlifi et Monsieur Atef Massmoudi en** remplacement de **Monsieur Mohamed Salah Chebbi el Ahssen et** de **Monsieur Eymen Raies** leurs mandats prennent fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à ……

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de **Monsieur Mohamed Sadok Edriss** et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025.**

Cette résolution est adoptée à ……

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nome /
*** Monsieur … ……..en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .**
*** Monsieur … ……..en qualité d'administrateur Indépendant .**

et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice **2025.**

Cette résolution est adoptée à ……

Neuvième Résolution :

L'assemblée générale décide de ratifier la décision du conseil d'administration du 30-03-2023 portant la cooptation de la société Horcheni Finance représentée par Madame **NAILA Horchani** . son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à. ……..

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant net des jetons de présence à allouer au titre de présidence du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant net des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités, permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Un président ou un membre de comité ne peut recevoir dans le cas où il a participé à plusieurs comités qu'une seule indemnité relative à sa présence. Ce comité sera choisi par le membre lui même et ce à partir du 29-04-2023.

Cette résolution est adoptée à……..

Onzième Résolution :

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés d'un montant plafonné à **150 Millions** de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Douzième Résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la banque ou à son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts et de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0492

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

AeTECH

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Charguia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au 1er trimestre 2023.

(en Dinars)	1T/2023	1T/2022	Var	31/12/2022*
PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 267 831**	**1 974 070**	**-36%**	**7 948 800**
CHIFFRE D'AFFAIRES SOLUTIONS	206 962	713 694	**-71%**	2 415 645
CHIFFRE D'AFFAIRES ADVANCED-e-SERVICES	1 060 869	1 259 919	**-16%**	5 506 158
AUTRES PRODUIT S D'EXPLOITATION	0	457	-	26 997
CHARGES FINANCIERES NETTES	188 080	126 874	**48%**	500 295
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**1 483 224**	**1 890 724**	**-22%**	**7 630 493**
DONT CHARGES DE PERSONNEL	343 656	310 931	**11%**	1 291 681
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	205 137	218 061	**-6%**	894 682
EBITDA	-215 392	83 346		318 307
Marge d'EBITDA	-17%	4%		4%

* Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.
Les chiffres au 31/12/2022 sont en cours d'audit.

Chiffre d'Affaires

Au 31/03/2023 le chiffre d'affaires consolidés s'élève à 1 268mTND contre 1 974mTND en 2022, soit une diminution de 36%.

Le chiffre d'affaires de la société AeTECH (activité "Solutions") est de 207mTND, en diminution de 71% par rapport au 1er trimestre 2022, le chiffre d'affaires a été impacté par des problèmes logistiques et des livraisons tardives.

La société "ADVANCED-e-SERVICES" quant à elle a atteint 1 060mTND de chiffre d'affaires réalisant une diminution de 16% par rapport à 2022, ce chiffre d'affaire a été impacté entre autre par les mesures de la Loi de Finance 2023 portant exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée des commissions et autres rémunérations revenant à tous les Distributeurs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées (hors amortissements et provisions) sont passées de 1 891mTND au 31/03/2022 à 1 483mTND au 31/03/2023 soit une importante diminution de 22%.

EBITDA

Au 31/03/2023, l'excédent brut d'exploitation s'établie à -215mTND avec une marge négative de 17%.

Charges financières

Les charges financières nettes consolidées d'AeTECH ont augmenté de 48%. Elles passent de 127mTND à 188mTND en 2023.

2023 – AS – 0493

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Les Ciments de Bizerte

Siège social : Baie de Sebra Bp 53 – 7000 Bizerte

La société les Ciments de Bizerte publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1ère Trimestre 2023.

Indicateurs :

	1ère trimestre 2023*	1ère trimestre 2022*	VAR %	du 01/01/2022 au 31/12/2022*
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	108 900	161 000	- 32 36%	538 150
Ciment en tonnes	109 288	121 183	- 9.81%	553 883
Chaux en tonnes	1 629	2 332	- 30.14%	7 197
CHIFFRE D'AFFAIRES Ventes locales et revenus du quai en dinars	25 857 730	21 518 681	+ 20.16%	112 426 784
Exportation équivalent en dinars	-	6 530 138	- 100.00%	11 409 648
Total H.T.V.A.	**25 857 730**	**28 048 819**	**- 7.81%**	123 836 432
INVESTISSEMENTS En dinars HTVA	451 514	-	+ 100.00%	632 133
ENDETTEMENTS EN DINARS Principal	87 282 131	115 006 951	- 24.10%	106 378 131
Intérêts	18 964 144	17 530 384	+ 8.17%	15 482 132
Total	**106 246 275**	**132 537 335**	**- 19.83%**	**121 860 263**
Crédits de Gestion en dinars	50 848 525	16 785 459	+ 202.93%	32 039 602

***NB :** Les données sus-indiquer ne sont pas encore auditées par les commissaires aux comptes.

Commentaires :

1. **INVESTISSEMENTS :**

La société a continué le suivi de ses investissements réalisés dans le cadre de mise à niveau pour garantir la continuité d'exploitation.

2. **PRODUCTION ET CHIFFRE D'AFFAIRES :**

La production du clinker a enregistré Jusqu'au 31/03/2023 une diminution de 52 100 tonnes soit – 32.36% par rapport a la même période de l'année 2022.

La production du ciment de la société LES CIMENTS DE BIZERTE jusqu'au 31/03/2023 a été de 109 288 tonnes, cette production a diminué de – 11 895 tonnes par rapport à la même période de l'année 2022 qui était de 121 183 tonnes soit une régression de – 9.81 %.

La production de la chaux jusqu'au 31/03/2023 a connu une diminution de – 30.14 % soit une diminution de 703 tonnes par rapport à la production de la même période de l'année 2022. Cette baisse est due au manque de la demande de la chaux constatée sur le marché nationale et au niveau du secteur.

Il est à signaler que la production des ciments et de la chaux sont en fonction de la demande et que les quantités produites ont été réalisées sur cette base .La production du ciment et de la chaux est en corrélation directe avec les quantités vendues.
Durant le 1er trimestre 2023, la demande locale des liants en Tunisie a connu une régression de – 18.20 % pour le Clinker, - 10.50 % pour le Ciment et – 26.00 % pour la chaux.

Le chiffre d'affaires local de la Société Les Ciments de Bizerte jusqu'au 31/03/2023 a augmenté de 4 339 049DT soit +20.16% par rapport à la même période 2022 passant de 21 518 681DT à 25 857 730DT en 2023.

Le chiffre d'affaires total de la Société Les Ciments de Bizerte jusqu'au 31/03/2023 a connu une diminution de -7.81% comparé à la même période 2022 passant de 28 048 819DT à 25 857 730DT en 2023 soit une diminution de -2 191 089DT suite a l'absence totale des exportations.

Il est à signaler aussi que Le chiffre d'affaires total de tout le secteur national des différents produits (Ciment, Clinker, chaux) a connu une diminution de -9.42 %.

Durant le premier trimestre de l'année 2023, l'activité de déchargement des navires de coke de pétrole a généré des revenus en hors taxe de 1 429 495DT soit une évolution de +334.27% par rapport a la même période de 2022 ou les revenus du quai n'ont atteint que 329 174DT et ce, suite aux déchargements de huit (08) navires d'une quantité global de 119 125 tonnes.

3. L'ENDETTEMENT :

Malgré les difficultés financière, la société continu à honorer ses engagements envers ses fournisseurs. Aussi la société a pu également payer 15 613 988DT de ses crédits à moyen terme qui ont diminué pour passer de 121 860 263DT au 31/12/2022 à 106 246 275DT au 31/03/2023 .Les crédits de gestion ont augmenté de 32 039 602DT(2022) à 50 848 525DT(2023) et ce pour le préfinancement des stocks. Ils seront honorés à leurs échéances quoiqu'il reste envisageable de les renouveler pour une période supplémentaire.

Il est a noter que la somme de 50 848 525DT comprend un crédit de 18 900 000DT suite a la dinarisation d'un ancien crédit obtenu en euro dont la société a signé récemment le nouveau contrat.une fois le tableau d'amortissement sera en sa possession, ce crédit sera déduit des crédits de gestion et transféré dans la rubrique de l'endettement à moyen et long terme.

4. PERSPECTIVES :

Les perspectives du deuxième trimestre 2023 se présentent comme suit :

- L'augmentation de la production de clinker et de ciment pour satisfaire la demande.
- Maitriser les couts de production et de distribution.

- Améliorer sa part sur le marché local.
- Honorer ses engagements contractuels en matière d'exportation clinker.
- La réalisation de ses investissements prévus au budget.
- Maintenir un climat social serein ou règne la confiance et le sentiment d'appartenance.
- Réaliser les recrutements prévus pour promouvoir le facteur humain.
- Diversifier ses clients à l'export et chercher des nouveaux clients notamment en Lybie.
- Rentabilisation des installations du quai par l'export du clinker et ciment en vrac.
- Continuité des activités de déchargement du pet coke pour tout le secteur.

2023 – AS – 0494

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TELNET HOLDING

Siège Social : Ennour Building, Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène BP.140-Cedex Tunisie

La société TELNET HOLDING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

LES INDICATEURS CONSOLIDES :

En DT	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2022 (*)
	2023	2022	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	15 102 220	13 864 310	1 237 910	8,93%	56 863 378
Pôle Recherches et développement en ingénierie produit	12 972 779	11 577 556	1 395 223	12,05%	46 389 393
Pôle télécoms et intégration réseaux	323 696	465 690	-141 994	-30,49%	1 968 174
Pôle Services PLM	1 805 745	1 821 064	-15 319	-0,84%	8 505 811
Produits de placement	0	11 618	-11 618	-100,00%	61 167
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-170 914	-163 791	-7 123	4,35%	
Charges d'exploitation (2) ***(**)***	12 040 567	10 516 609	1 523 958	14,49%	46 073 790
Charges de personnel	8 792 032	7 504 083	1 287 949	17,16%	31 071 921
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	3 294 837	3 106 308	188 529	6,07%	15 037 159
Variation des travaux en cours	-46 301	-93 782	47 481	-50,63%	-35 290
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	**20,27%**	**24,15%**			**18,97%**

(*) : Selon les états financiers audités
(**) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

LES INDICATEURS INDIVIDUELS :

	PREMIER TRIMESTRE		VARIATION		31 DECEMBRE 2022 (*)
	2023	2022	EN TND	EN %	
Produits d'exploitation (1)	802 050	922 744	-120 694	-13,08%	8 153 794
Produits de placement					53 350
Charges Financières (dont Loyers de leasing)	-5 270	5 013	-10 283	-205,13%	6 071
Charges d'exploitation (2) ***(**)***	605 675	806 617	-200 942	-24,91%	3 249 009
Charges de personnel	*399 761*	*533 097*	-133 336	-25,01%	2 243 031
Charges d'exploitation autres que les charges de personnel	*205 914*	*273 519*	-67 605	-24,72%	1 005 978
Marge d'EBITDA (1) – (2)/(1)	**24,48%**	**12,59%**			**60,15%**

(*) : Selon les états financiers audités
(**) : Ces charges n'incluent pas les dotations aux amortissements et aux provisions

FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2023 :

- Dans la continuité de ses actions sociétales, le Groupe TELNET poursuit ses actions sociétales et développe sa stratégie Responsabilité Sociétale d'Entreprise RSE selon l'ISO26000 et le Global Reporting Initiative.

COMMENTAIRES DES INDICATEURS :

❖ Produits d'exploitation:

Les produits d'exploitation du Groupe TELNET HOLDING sont passés de 13 864 310 dinars au 31 Mars 2022 à 15 102 220 dinars au 31 Mars 2023 soit une évolution de **8,93%.**
Les indicateurs au 31 Mars 2023 se rapportant aux différentes activités du Groupe TELNET HOLDING peuvent se résumer par pôle d'activités comme suit :

⇨ *Pôle recherche et développement en ingénierie produit (représente **85,90 %** des produits d'exploitation au 31 Mars 2023):*

*Les activités R&D ont connu une évolution de **12,05%** par rapport au 31* Mars *2022.cette évolution est marquée, essentiellement par l'accroissement continue du volume d'affaires au niveau de l'activité Monétique, l'activité MultiMedia et l'activité Télécom.*

⇨ *Pôle télécoms et intégration réseaux (représente **2,14 %** des produits d'exploitation au 31 Mars 2023):*

Au 31 Mars *2023 l'activité de ce pôle a connu une régression de -30,49% par rapport au 31* Mars *2022.*

⇨ *Pôle services PLM (représente **11,96 %** des produits d'exploitation au 31 Mars 2023):*

Au 31 Mars *2023, l'activité de ce pôle a connu une stabilité par rapport au 31* Mars *2022.*

❖ EBITDA:

- Au 31 Mars 2023, l'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à 196 375 dinars contre 116 127 dinars au 31 Mars 2022.

- Au 31 Mars 2023, l'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à 3 061 653 dinars contre 3 347 701 dinars au 31 Mars 2022.

❖ Marge d'EBITDA:

- Au 31 Mars 2023, la marge d'EBITDA de la société TELNET HOLDING s'élève à **24,48** %.

- Au 31 Mars 2023, la marge d'EBITDA du Groupe TELNET HOLDING s'élève à **20,27** %

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Moderne de Céramique - SOMOCER-
SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET - MONASTIR

La société Moderne de Céramique, SOMOCER publie ci-dessous les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023.

Libéllé	1 ère Trimestre			
En millions de dinars	**1 T 2023**	**1 T 2022**	**Variation 2023/2022**	**2022***
1- Chiffre d'Affaires	**24,870**	**22,211**	**11,97%**	**100,524**
CA Local	*23,201*	*19,634*	**18,17%**	*84,712*
CA Export	*1,669*	*2,578*	**-35,24%**	*15,811*
2- Production	***28,142***	***25,358***	**10,98%**	***97,889***
3- Investissements	*0,839*	*0,574*	**46,21%**	*3,525*
4- Engagements bancaires	**65.928**	**77.860**	**-15.32%**	**72 .903**
Dettes à Moyen et long terme	**31.243**	**32.558**	**-4.04%**	31 .555
Dettes à court terme (engagements bilan)	**34.686**	**45.301**	**-23.43%**	41 .348

* Les chiffres au 31 décembre 2022 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers de l'exercice 2022

Faits saillants du premier trimestre 2023

La SOMOCER a enregistré une augmentation de son chiffre d'affaires global de 11.97% au premier trimestre de l'année par rapport à la même période de l'année précédente.

- Les ventes sur le marché local ont augmenté de 18.17%, principalement en raison d'une forte croissance des ventes des nouveaux produits et les prémices d'une reprise du secteur hôtelier.
- Les ventes à l'export ont connu une baisse de 35.24% en raison de la programmation de la production, mais la SOMOCER prévoit de rattraper cette baisse au cours du reste de l'année. Les ventes à l'étranger demeurent importantes pour la société.
- La production du trimestre enregistre une hausse de 10,98% par rapport au 1er trimestre 2022.
- Les investissements de la période ont été de l'ordre de 0,839 MDT comparé à 0,574 au 1er trimestre 2022, affichant une hausse de 46.21%.

- Les engagements bancaires (engagements bilan) au 31 mars 2023 ont enregistré une baisse de 15.32%, s'établissent à 65.928 millions de dinars contre un total de 77.860 millions de dinars à la même période de 2022. Les dettes à long et moyens termes représentent (47,39%) du total engagement bilan au 31 mars 2023.

2023 – AS – 0496

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA BANK- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

LIBELLES	1 er TRIMESTRE		CUMUL A LA FIN DU 1er TRIMESTRE			
	2023	2022	2023	2022	*Au 31.12.2022* **	Variations Mars 2023/2022
1- Produits d'exploitation bancaire	**529 245**	**416 578**	**529 245**	**416 578**	**1 797 900**	**27,0%**
- Intérêts	393 408	315 673	393 408	315 673	1 355 887	24,6%
- Commissions en produits	33 623	39 325	33 623	39 325	151 077	-14,5%
- Revenus du portefeuille titres-commercial	19 591	9 141	19 591	9 141	45 898	114,3%
- Revenus du portefeuille d'investissement	82 623	52 439	82 623	52 439	245 038	57,6%
2- Charges d'exploitation bancaire	**278 059**	**195 511**	**278 059**	**195 511**	**908 079**	**42,2%**
- Intérêts encourus	276 793	193 500	276 793	193 500	900 317	43,0%
- Commissions encourues	1 266	2 011	1 266	2 011	7 762	-37,0%
3- Produit net bancaire	**251 186**	**221 067**	**251 186**	**221 067**	**889 821**	**13,6%**
4- Autres produits d'exploitation	**260**	**267**	**260**	**267**	**831**	**-2,6%**
5- Charges opératoires, dont :	**86 209**	**77 849**	**86 209**	**77 849**	**356 903**	**10,7%**
- Frais du personnel	56 920	52 179	56 920	52 179	251 743	9,1%
- Charges Générales d'exploitation	25 908	22 436	25 908	22 436	91 634	15,5%
6- Structure du portefeuille	**-**	**-**	**4 786 294**	**3 356 119**	**4 674 325**	**42,6%**
- Portefeuille titres-commercial	-	-	174 737	7 089	172 626	2364,9%
- Portefeuille d'investissement	-	-	4 611 557	3 349 030	4 501 699	37,7%
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	**-**	**-**	**13 919 920**	**13 322 521**	**13 832 799**	**4,5%**
8- Encours des dépôts, dont :	**-**	**-**	**10 953 297**	**10 086 981**	**11 023 091**	**8,6%**
- Dépôts à vue	-	-	3 187 071	3 055 371	2 926 457	4,3%
- Dépôts d'épargne	-	-	3 704 483	3 373 891	3 615 240	9,8%
9- Emprunts et ressources spéciales	**-**	**-**	**764 617**	**651 899**	**730 723**	**17,3%**
10- Capitaux Propres *	**-**	**-**	**1 866 036**	**1 757 629**	**1 704 798**	**6,2%**

* *Compte non tenu du résultat de la période*

** *Chiffres actualisés*

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BNA BANK ARRETES AU 31 MARS 2023

BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

Les indicateurs arrêtés au 31 Mars 2023 ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.
Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles suivantes :

1- Règles de prise en compte des produits

Les produits perçus et comptabilisés d'avance et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs n'ont pas été constatés dans les produits d'exploitation bancaire.
Les intérêts et commissions bancaires courus et non échus sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire.

2- Règles de comptabilisation des charges

Les charges d'intérêts et les commissions décaissées et qui concernent des périodes postérieures à la date d'arrêté des indicateurs ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation bancaire.
Les charges non décaissées, mais encourues à la date d'arrêté, sont constatées dans les charges d'exploitation bancaire.

AUTRES NOTES EXPLICATIVES

1- Structure du portefeuille - titres

Le portefeuille - titres est classé en deux catégories. Le portefeuille – titres commercial et le portefeuille d'investissement.
Le portefeuille titres - commercial comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme.
Le portefeuille d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile pour l'activité de la Banque.

L'encours du portefeuille titres est présenté net des provisions.

2- Encours des crédits

Les encours de crédits sont composés des comptes débiteurs, des autres concours à la clientèle, des crédits sur ressources spéciales et des créances agricoles abandonnées et prises en charge par l'Etat.
Ces encours sont présentés compte tenu des créances rattachées et nets des intérêts et agios réservés, des provisions sur les créances et des intérêts perçus d'avance.

3- Capitaux propres

Le résultat au 31.12.2022 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à la même date.
Les résultats enregistrés au 31.03.2023 et au 31.03.2022 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.

FAITS MARQUANTS A LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2023

- L'encours des créances sur la clientèle, net de provisions et agios réservés, a atteint **13.920** millions de dinars au 31.03.2023 contre **13.323** millions de dinars au 31.03.2022, enregistrant ainsi une augmentation de **4,5%.**

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré, entre Mars 2022 et Mars 2023 une augmentation de **866** millions de dinars, soit une croissance de **8,6%.**

- Le portefeuille titres commercial est passé de **7.089** millions de Dinars à **174.737** millions de Dinars au 31/03/2023, suite principalement à de nouvelles souscriptions en Bons du trésor cessibles.

- Les produits d'exploitation bancaires ont atteint **529** millions de dinars au 31.03.2023 contre **416** millions de dinars au 31.03.2022, enregistrant une progression de **27%.**

- Les charges d'exploitation bancaires ont enregistré une augmentation de **83** millions de dinars, passant de **195** millions de dinars au 31.03.2022 à **278** millions de dinars au 31.03.2023.

- Le produit net bancaire s'est établi à **251** millions de dinars au 31.03.2023 contre **221** millions de dinars au 31.03.2022, inscrivant ainsi une augmentation de **13,6%.**

- Le montant total des charges opératoires a augmenté de **10,7%** entre Mars 2022 et Mars 2023 passant de **78** millions de dinars au 31.03.2022 à **86** millions de dinars au 31.03.2023.

2023 – AS – 0497

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

SICAV AMEN
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 07 mars 1992
Agrément du CMF de changement de catégorie du 20 février 2018.
Siège social : Siege Amen Bank Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

SICAV AMEN, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 25 Mars 2022, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV comme suit :

Nom et Prénom	**Qualité**
Monsieur Sami Hariga	Directeur Central Banque de marché à Amen Bank et Président Directeur Général de la Sicav
Monsieur Karim Maaref	Directeur général d'Amen Invest
Madame Hédia Jellouli	Directrice des opérations de marché à Amen Bank
Monsieur Nacir Triki	Chef de département de la trésorerie à Amen Bank
Monsieur Tarek Ajroud	Analyste Amen INVEST
Madame Jihen Dabbebi	Responsable de la gestion Portefeuille OPCVM Amen INVEST

2023 – AS – 0498

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993.
Siège social : Siege Amen Bank Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN PREMIERE SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 25 Mars 2022, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV comme suit :

Nom et Prénom	**Qualité**
Madame Hédia Jellouli	Directrice des opérations de marché à Amen Bank et Présidente Directrice Général de la Sicav
Monsieur Karim Maaref	Directeur général d'Amen Invest
Monsieur Sami Hariga	Directeur Central Banque de marché à Amen Bank
Monsieur Nacir Triki	Chef de département de la trésorerie à Amen Bank
Monsieur Tarek Ajroud	Analyste Amen INVEST
Madame Jihen Dabbebi	Responsable de la gestion Portefeuille OPCVM Amen INVEST

2023 – AS – 0499

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN ALLIANCE SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019
Siège social : Siege Amen Bank Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN ALLIANCE SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 25 Mars 2022, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV comme suit :

Nom et Prénom	**Qualité**
Monsieur Sami Hariga	Directeur Central Banque de marché à Amen Bank et Président Directeur Général de la Sicav
Monsieur Karim Maaref	Directeur général d'Amen Invest
Madame Hédia Jellouli	Directrice des opérations de marché à Amen Bank
Monsieur Tarek Ajroud	Analyste Amen INVEST
Madame Jihen Dabbebi	Responsable de la gestion Portefeuille OPCVM Amen INVEST
Madame Zahra Braham	Chef du Service des restructurations financières à Amen Bank
Monsieur Nacir Triki	Chef de département de la trésorerie à Amen Bank

2023 – AS – 0500

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

AMEN TRESOR SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège social : Siege Amen Bank Tour C Avenue Mohamed V -1002 Tunis

AMEN TRESOR SICAV, informe ses actionnaires et le public que le conseil d'administration de la société, réuni le 05 Avril 2022, a décidé de modifier la composition du comité d'investissement de la SICAV comme suit :

Nom et Prénom	**Qualité**
Monsieur Sami Hariga	Directeur Central Banque de marché à Amen Bank
Monsieur Karim Maaref	Directeur Général d'Amen Invest et Président Sicav Amen Trésor
Monsieur Aymen Ben Hlima	Directeur Central Finance et Stratégie à Amen Bank
Monsieur Tarek Ajroud	Analyste Amen INVEST
Madame Jihen Dabbebi	Responsable de la gestion Portefeuille OPCVM Amen INVEST

2023 – AS – 0501

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

LA GENERALE OBLIG- SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Générale Obligataire SICAV ''GO SICAV'' informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 11 avril 2023, a décidé de nommer Madame Mouna MEKSI en tant que membre du comité d'investissement de la SICAV en remplacement de Monsieur Mehdi BACH-HAMBA.

Le comité d'investissement de Générale Obligataire SICAV est, ainsi, composé des membres suivants :

Nom & Prénom	Qualité
Mr Mourad KALLEL	Président Directeur Général
Mme Mouna MEKSI	Directrice Générale de la Compagnie Générale d'Investissement
Mme Jihène HAMMAMI	Gestionnaire

2023 – AS – 0502

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A
Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

La société Assurances Maghrebia a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 18 Avril 2023 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à 2,340 dinars par action, soit un montant global de 10 530 000 DT. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01er Juin 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0503

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A
Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis

La société Assurances Maghrebia a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 18 Avril 2023 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2022 à 0,291 dinars par action, soit un montant global de 7 275 000 DT. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01er Juin 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0504

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS-
Siège Social : Route de Gabes km 1.5 Sfax-Tunisie

La société MPBS informe ses actionnaires que son conseil d'administration réuni le jeudi 27 avril 2023, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatif au dit exercice.

Les états financiers individuels de la Société MPBS ont fait ressortir un résultat net de 4 346 885 TND fin 2022 et un résultat net de l'ensemble consolidé fin 2022 de 5 715 195 TND.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée Générale ordinaire pour le samedi 17 juin 2023 à 10h à l'IACE section Sfax et de proposer la distribution d'un dividende de 0,220 TND par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière*

2023 – AS – 0505

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP-
Siège Social : Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP N°77, Tunis

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » informe ses actionnaires qu'elle a décidé de mettre tous les employés en chômage Technique du 01 Mai au 31 Mai 2023 avec possibilité de prorogation pour un autre Mois, à cause de l'exacerbation de la contrebande des Pneus et suite à l'épuisement de la capacité de stockage des produits finis dans les Magasins de la société.

Il est important de préciser que la société va prendre en charge le paiement de ses employés durant ce mois et que la livraison des Pneus continuera d'une manière normale.

La société assure ses partenaires qu'elle va honorer tous ses engagements dans les délais sans aucun décalage.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0506

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Unité de Fabrication de Médicaments -UNIMED-
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Le Conseil d'Administration de la société « UNIMED », réuni le 27 Avril 2023 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022.

L'exercice 2022 a été marqué par l'augmentation du chiffre d'affaires et la reprise progressive des ventes à la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La société UNIMED a réalisé :

- Un bénéfice net de 7,8 MDT au titre de l'exercice 2022

- Un chiffre d'affaires de 96,361 MDT. Ce chiffre d'affaires est réparti en :

    - 43 % à titre de ventes nationales, soit 41,671 MDT et
    - 57 % à titre des ventes à l'export soit 54,690 MDT

Le conseil d'administration a décidé de :

1- Proposer à l'Assemblée générale ordinaire la distribution des dividendes d'un montant de 15 MDT soit 0.468 Dinars au titre de Dividendes par action à prélever sur les résultats reportés.

2- Proposer également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 31/07/ 2023.

3- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Vendredi 02 juin 2023 à 10H00.

L'Assemblée délibèrera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial des commissaires aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2022 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Approbation de la nomination des administrateurs indépendants
- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes « General Audit ».
- Pouvoirs pour formalités.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0507

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 28 avril 2023, a fixé le montant des dividendes à 0,280 dinar par action.

La date de détachement est fixée pour le 9 Mai 2023.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0508

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING
Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION de PGH AU TITRE DES EXERCICES 2023-2024-2025

1. Objet

En application des dispositions du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que complété par l'arrêté du Ministre des Finances du 15/08/2019 et de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la société POULINA GROUP HOLDING, SA lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société POULINA GROUP HOLDING informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée élective qui sera convoquée par la société POULINA GROUP HOLDING dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.
La société POULINA GROUP HOLDING soumettra cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

2. Conditions d'éligibilité

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'articles 193 du code des sociétés commerciales, telles que modifiées par la loi 2016-36 du 29 Avril 2016, à savoir :
  - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
  - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
  - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
  - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
  - Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
  - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

- Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :
  - Etre obligatoirement **une personne physique**, conformément à l'article 13 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société POULINA GROUP HOLDING ne dépassant pas 0,5% soit 900 018 actions au maximum ;
- Doit être titulaire d'au moins une maitrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Doit être titulaire d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la finance d'entreprise et d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la gouvernance en entreprise ;
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société POULINA GROUP HOLDING et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société POULINA GROUP HOLDING ;
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que PGH ;

- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société POULINA GROUP HOLDING détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans), le directeur général, le directeur général adjoint ou un salarié de la société POULINA GROUP HOLDING désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ;
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société POULINA GROUP HOLDING ou d'une société concurrente ;
- Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société POULINA GROUP HOLDING ;
- Ne doit pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3. <u>Composition du dossier de candidature</u>

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du président du Conseil d'Administration de la société POULINA GROUP HOLDING, présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par la société POULINA GROUP HOLDING.

4. <u>Date limite de dépôt de candidatures</u>

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la société **POULINA GROUP HOLDING, SA** par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge (le cachet Arrivée du bureau d'ordre de la société faisant foi) à l'adresse suivante :

Société POULINA GROUP HOLDING
GP 1, KM 12 EZZAHRA

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société POULINA GROUP HOLDING, doit porter la mention apparente suivante :

« NE PAS OUVRIR / Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au **10 Mai 2023 à 12 heures.**
Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai sera systématiquement éliminé.

5. <u>Choix du membre représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration</u>

Un comité d'examen des dossiers de candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est mis en place au niveau de la Société POULINA GROUP HOLDING.

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société POULINA GROUP HOLDING transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la Société POULINA GROUP HOLDING convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée élective.

Sont considérés actionnaires minoritaires pour l'élection de candidat au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, les personnes physiques justifiant d'une participation individuelle dans le capital de la société POULINA GROUP HOLDING ne dépassant pas 0,5% soit 900 018 actions au maximum et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital soit 9 000 180 actions au maximum.

L'Assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'Assemblée.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Nom et Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe : GSM :

E-mail:

Profession/Activité :

Formation académique du candidat :

Nombre d'actions détenues individuellement dans le capital de la société POULINA GROUP HOLDING

Membre d'autres Conseils d'Administration (Si Oui Nombre et dénominations des sociétés) :

- ……
- ……..……
- ……

Autres qualifications du candidat dans le domaine :

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR l'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'un membre représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société POULINA GROUP HOLDING, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées dans l'appel à candidature,
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la Société POULINA GROUP HOLDING,
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0509

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AMEN BANK Subordonné 2023-1 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Amen Bank porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «Amen Bank Subordonné 2023-1 » de 40 000 000 Dinars émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes du 24 avril 2023 au 25 mai 2023, ont été clôturées le **27 avril 2023** pour un montant de **40 000 000 DT**.

2023 – AS – 0510

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis
« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les ¾ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.
Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

---

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2023 – AS – 0390

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission
Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération
Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription
La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription
La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.
Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliataires
Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces
Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles
Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises
Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité
Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable
La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres
Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.
Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes
Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription
Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus*.**
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige
Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing
Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires
Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :
20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.
Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :
Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.
Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :
Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :
La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- ***Dénomination de l'emprunt*** : « CIL 2023-1 »
- ***Nature des titres*** **:** Titres de créance.
- ***Forme des titres*** **:** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:
Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.
L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :
Durée totale:
Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :
La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :
Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :
Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .
Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :
https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».
La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :
L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.
L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.
Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.
Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.
En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.
Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.
Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :
La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,883	111,901
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,719	154,747
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,452	128,473
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,275	139,300
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,084	134,100
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,533	135,559
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,646	128,666
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,737	51,745
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,562	37,569
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,989	128,011
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,654	112,673
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,860	19,864
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,258	136,295
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,883	133,910
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,915	12,916
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,643	190,677
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,811	12,812
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,191	108,212
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,364	111,385
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,552	15,555
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,095	2,097
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,393	69,401
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,670	145,657
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,160	108,094
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,656	119,674
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,574	152,808
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	575,910	576,462
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,065	146,968
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,086	188,008
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,892	102,566
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,316	142,441
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,842	167,991
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,792	153,564
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,130	24,088
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,830	100,914
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,036	1,034
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,029	1,029
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 434,028	2 440,648
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,236	151,471
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,592	238,961
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,077	3,076
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,762	2,758
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,643	58,507
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,398	1,400
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,251	1,255
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,245	1,249
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,892	14,844
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,208	11,351
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,612	14,628
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,491	90,320
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,237	1,242

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	SICAV OBLIGATAIRES							
56	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	**110,511**	**112,271**	**112,286**
57	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	**101,870**	**103,571**	**103,587**
58	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	**108,391**	**110,525**	**110,544**
59	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	**105,715**	**107,717**	**107,735**
60	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	**107,550**	**109,793**	**109,812**
61	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	**110,919**	**113,073**	**113,092**
62	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	**107,140**	**109,347**	**109,366**
63	**SICAV TRESOR**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	**104,280**	**106,543**	**106,563**
64	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV ****	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
65	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	**107,969**	**104,193**	**104,210**
66	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	**109,845**	**112,178**	**112,199**
67	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	**107,317**	**109,502**	**109,522**
68	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	**105,655**	**107,471**	**107,487**
69	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	**106,115**	**102,782**	**102,800**
70	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	**104,732**	**106,895**	**106,913**
71	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	**107,499**	**108,589**	**108,602**
72	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	**105,178**	**107,201**	**107,220**
73	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	**103,440**	**104,791**	**104,806**
74	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	**108,359**	**110,152**	**110,169**
75	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	**104,015**	**101,358**	**101,374**
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76	**FCP AXIS AAA**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	**113,025**	**115,186**	**115,206**
77	**FCP HELION MONEO**	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	**106,705**	**108,461**	**108,491**
78	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	**110,477**	**112,608**	**112,627**
79	**FCP SMART CASH**	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	**101,143**	**101,170**
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
80	**FCP HELION SEPTIM**	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	**111,360**	**112,709**	**112,855**
	SICAV MIXTES							
81	**ARABIA SICAV**	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	**65,764**	**59,803**	**59,795**
82	**SICAV BNA**	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	**106,071**	**107,508**	**107,807**
83	**SICAV SECURITY**	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	**17,988**	**17,425**	**17,405**
84	**SICAV CROISSANCE**	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	**310,841**	**307,808**	**308,797**
85	**STRATÉGIE ACTIONS SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	**2 234,206**	**2 251,427**	**2 251,653**
86	**SICAV L'INVESTISSEUR**	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	**70,956**	**72,908**	**72,837**
87	**SICAV AVENIR**	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	**56,220**	**57,370**	**57,312**
88	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	**109,070**	**107,503**	**107,503**
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89	**FCP IRADETT 50**	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	**11,752**	**10,742**	**10,721**
90	**FCP IRADETT CEA**	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	**15,272**	**16,195**	**16,181**
91	**ATTIJARI FCP CEA**	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	**16,885**	**17,556**	**17,550**
92	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	**14,732**	**15,255**	**15,276**
93	**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS ****	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
94	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	**105,511**	**110,495**	**109,999**
95	**FCP AL IMTIEZ**	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	**88,841**	**86,162**	**85,990**
96	**FCP AFEK CEA**	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	**92,986**	**88,987**	**88,962**
97	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	**104,071**	**105,262**	**105,226**
98	**UBCI - FCP CEA**	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	**97,107**	**94,223**	**94,011**
99	**CGF TUNISIE ACTIONS FCP**	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	**10,448**	**10,838**	**10,797**
100	**FCP BH CEA**	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	**103,176**	**99,877**	**99,582**
101	**FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	**155,152**	**153,215**	**152,983**
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
102	**FCP AMEN CEA**	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	**96,655**	**95,451**	**96,929**
103	**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	**122,668**	**123,871**	**123,931**
104	**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	**133,501**	**140,510**	**140,190**
105	**MAC CROISSANCE FCP**	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	**193,326**	**199,937**	**200,996**
106	**MAC EQUILIBRE FCP**	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	**180,147**	**186,804**	**187,147**
107	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	**175,611**	**180,754**	**180,776**
108	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	**23,571**	**24,509**	**24,484**
109	**MAC AL HOUDA FCP**	MAC SA	04/10/10	-	-	**148,895**	**154,915**	**155,783**
110	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MAC SA	16/01/23	-	-	-	**10 170,813**	**10 188,850**
111	**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	**154,472**	**157,151**	**157,633**
112	**TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND ***	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
113	**FCP AMEN SELECTION**	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	**94,019**	**97,153**	**97,851**
114	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	**4 779,110**	**4 895,172**	**4 885,179**
115	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	**10,459**	**10,131**	**10,215**
116	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	**172,906**	**173,734**	**174,821**
117	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	**11 156,623**	**11 288,139**	**11 436,823**
118	**FCP GAT PERFORMANCE**	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	**10 073,844**	**10 328,703**	**10 385,632**
119	**FCP JASMINS 2033**	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	**10 188,850**	**10 087,687**
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
120	**FCP INNOVATION**	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	**124,612**	**129,406**	**129,240**
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
121	**FCP SMART TRACKER FUND**	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	**999,224**	**998,031**

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

La Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Ahmed Ben Rayana.

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre 2022	2021
Actifs			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		99 230,060	96 430,060
Moins : amortissements		-89 617,922	-82 563,379
Net	3.1	**9 612,138**	**13 866,681**
Immobilisations corporelles		26 478 800,124	26 157 144,574
Moins : amortissements		-25 212 898,338	-24 781 015,178
Net	3.2	**1 265 901,786**	**1 376 129,396**
Immobilisations financières		1 906 693,201	1 889 218,201
Moins : provisions		-662 500,000	-662 500,000
Net	4	1 244 193,201	**1 226 718,201**
Total des actifs immobilisés		**2 519 707,125**	**2 616 714,278**
Autres actifs non courants		0,000	0,000
Total des actifs non courants		**2 519 707,125**	**2 616 714,278**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	**1 728 573,805**	**1 809 831,783**
Clients et comptes rattachés	6	338 496,973	266 620,459
Moins : provisions		0,000	0,000
Net		**338 496,973**	**266 620,459**
Autres actifs courants	7	948 560,137	958 663,834
Moins : provisions		0,000	0,000
Net		**948 560,137**	**958 663,834**
Placements et autres actifs financiers		14 065 133,242	13 114 939,437
Moins : provisions		-608 546,395	-1 043 481,808
Net	8	**13 456 586,847**	**12 071 457,629**
Liquidités et équivalents de liquidités	9	933 052,813	1 039 170,887
Total des actifs courants		**17 405 270,575**	**16 145 744,592**
Total des actifs		**19 924 977,700**	**18 762 458,870**

BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre 2 022	2021
Capitaux propres et Passifs			
Capitaux propres			
Capital social	10	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	11	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	12	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	13.1	4 612 850,846	3 971 472,949
Modifications comptables			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 508 892,830	14 867 514,933
Résultat de l'exercice	13.2	***1 012 389,437***	***641 377,897***
Total des Capitaux propres avant affectation		***16 521 282,267***	***15 508 892,830***
Passifs			
PASSIFS NON COURANTS	14	**0,000**	**0,000**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	622 147,262	476 831,546
Autres passifs courants	16	2 781 548,171	2 776 734,494
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	0,000	0,000
Total des passifs courants		**3 403 695,433**	**3 253 566,040**
Total des passifs		**3 403 695,433**	**3 253 566,040**
Total des capitaux propres et des passifs		**19 924 977,700**	**18 762 458,870**

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Note	Exercice clos le 31 Décembre 2022	2021	Variation
Produits d'exploitation	18			
Revenus des services & commerce		8 064 186,752	7 635 349,021	428 837,731
Revenus des locations		319 173,188	343 513,756	-24 340,568
Total des produits d'exploitation		**8 383 359,940**	**7 978 862,777**	**404 497,163**
Charges d'exploitation				
Achats & approvisionnements consommés	19	6 635 897,884	6 234 395,300	401 502,584
Charges de personnel	20	922 477,927	964 382,443	-41 904,516
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	1 076 755,708	1 547 970,657	-471 214,949
Autres charges d'exploitation	22	452 847,999	381 722,920	71 125,079
Total des charges d' exploitation		9 087 979,518	**-9 128 471,320**	**-18 216 450,838**
Résultat d'exploitation		**-704 619,578**	**-1 149 608,543**	**444 988,965**
Charges financières nettes	23	0,000	0,000	0,000
Produits des placements	24	1 217 412,126	780 195,721	437 216,405
Autres gains ordinaires	25	1 124 467,643	1 213 508,330	-89 040,687
Autres pertes ordinaires	26	-527 019,304	-186 655,156	-340 364,148
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**1 110 240,887**	**657 440,352**	**452 800,535**
Impôt sur les bénéfices	27	-97 851,450	-16 062,455	-81 788,995
Résultat des activités ordinaires après impôt		1 012 389,437	641 377,897	371 011,540
Résultat net de l'exercice	27	**1 012 389,437**	**641 377,897**	**371 011,540**

Etat de flux de Trésorerie

(exprimé en dinars) **Exercice clos le 31 Décembre**

		2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		**1 012 389,437**	**641 377,897**
Ajustements pour :			
* Amortissements & résorptions		468 209,313	504 488,849
* Variation des			
** stocks		81 257,978	298 772,954
** créances et autres actifs courants		-61 772,817	-176 387,579
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation		150 129,393	-207 581,946
** Autres éléments d'exploitation		-513 295,025	60 114,931
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		**1 136 918,279**	**1 120 785,106**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles		-353 727,160	-156 695,459
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles		29 271,610	0,000
Encaissem. Sur cession d'immobilisations financières		0,000	7 500,000
Décaissem Sur acquisition d'immobilisations financières		-17 475,000	-17 475,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**-341 930,550**	**-166 670,459**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Paiements dividendes		-56,000	-53 721,000
Encaissements dividendes		49 144,002	6 517,294
Remboursements d'emprunts		0,000	0,000
Décaissements Sur acquisition des placements à court terme		-950 193,805	-431 825,944
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**-901 105,803**	**-479 029,650**
Variation de trésorerie	28	**-106 118,074**	**475 084,997**
Trésorerie au début de l'exercice		***1 039 170,887***	***564 085,890***
Trésorerie à la clôture de l'exercice		***933 052,813***	***1 039 170,887***

PRESENTATION GENERALE

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle est propriétaire de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres situées dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba qu'elle exploite par ses propres moyens durant la période estivale.
En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt-Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location. Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

NOTE 2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, les frais de démolition et de viabilisation, les frais de préparation du site, les frais de livraison et de manutention initiaux et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

▪ Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
▪ Gros équipements	5 %	(20 ans)
▪ Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
▪ Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
▪ Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
▪ Matériel de transport	20 %	(5 ans)
▪ Equipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
▪ Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
▪ Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
▪ Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote-part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel. Ce crédit a été remboursé en totalité en 2015.

2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...) ; ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice.

2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement. En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.
Les autres revenus constitués par les recettes du Super Marché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

ACTIFS

(Tous les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens ***Montants D.T)***

ACTIFS NON COURANTS

NOTE 3.1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**9 612**

Les logiciels, totalisent en brut	99.230
- Amortissements	(89.618)

et une valeur nette comptable de		**9.612**

NOTE 3.2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 265 902**

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de :		26 157 144
Ils ont enregistré :		
- Des acquisitions 2022		350 927
• Matériel et outillage	5.731	
• Matériel de transport	149.254	
• Matériel Informatique	5.420	
• Divers Aménagements	35.275	
• Divers Equipements techniques & Installations	55.248	
• Installation de gaz de ville en cours	30.357	
• Constructions en cours (bâtiment personnel et trois nouveaux dépôts)	69.642	
Une cession de matériel de transport		(29.271)
D'où un total en brut de		**26 478 800**
Les amortissements d'un cumul, au 31/12/2021, de :		(24 781 015)
ont enregistré en 2022 une augmentation par les dotations pratiquées au titre des		
• Hôtel	10.359	
• Bâtiment supermarché	67.580	
• Gros équipements	67.478	
• Matériel Informatique	4.740	
• Matériel d'exploitation	15.318	
• Du Matériel de transport	16.651	
• Divers aménagements & Installations	279.028	
Soit un total de		-461 154
• Une reprise sur cession matériel de transport		29 271
D'où des amortissements cumulés de		**(25 212 898)**
Montant net des immobilisations corporelles 31/12/2022		**1 265 902**

A REPORTER	**1 275 514**

REPORT	**1 275 514**

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 244 193**

4.1 **Participations**	**1 242 799**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2022 comme suit :

Libellés	Nbre d'actions	**2022**	**2021**
ATI –SICAF	9 800	50.399	50.399
Marina Houmt Souk	9 870	98.700	98.700
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	27 510	275.100	275.100
UNIVERS IMMOBILIER	4 890	489.000	471.525
IMEX OLIVE OIL (*) Déduction provision dépréciation IMEX	30 000	300.000 (300.000)	300.000 (300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*) Déduction provision dépréciation	45 000	450.000 (250.000)	450.000 (250.000)
Autres participations non cotées Ramzy & Alyssa		6.000 0.000	6.000 0.000
ATD SICAR (fonds gérés) Déduction de provision pour dépréciation		225 000 (112.500)	225 000 (112.500)
STA Télémaque	1 000	10.000	10.000
TOTAL NET (déduction des provisions)		**1 242 799**	**1 225 324**

(*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

4.2 Dépôts et Cautionnements	**1 394**

- Caution bancaire APAL 1 394

A C T I F S C O U R A N T S

NOTE 5 - STOCKS	**1 728 574**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	**Hôtel**	**Supermarché**
Economat/Magasin - denrées alimentaires	71 879	185 473
Economat/Magasin - boissons	306 498	753 735
Magasin - articles de ménage, parfumerie & divers	0	252 150
Magasin - tabac	0	20 060
Magasin - emballages	0	25 670
Economat – Produits d'entretien & d'accueil	15 702	0
Economat – Fournitures d'imprimerie et de bureau	34 607	0
Magasin technique	62 800	0
TOTAL	**491 486**	**1 237 088**

A REPORTER	**4 248 281**

	REPORT	**4 248 281**

NOTE 6 - CLIENTS	**338 497**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Clients, Locaux Centre commercial Houmt Souk	338 497
Clients, Hôtel	**0**
TOTAL	**DT. 338 497**

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS COURANTS	**948 560**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Charges payées d'avance	12 362
Produits à recevoir	3 118
Fournisseurs, avances	46 817
Compte à régulariser	11 379
Etat, TVA reportable	290 490
Etat, Impôts sur les bénéfices (trop perçu reportable)	584 394
TOTAL	**DT 948 560**

NOTE 8 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	**13 456 587**

8.1 Actions et valeurs assimilées au 31/12/2022

	Nombre de titres	**coût d'acquisition**
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte		
ATB emprunt obligataire 2020	8 000	800 000
Déduction Remboursement Emprunt ATB		-200 000
ATB	43 606	139 422
ATL	5 000	12 663
ATTIJARI	1 500	45 618
Assurance Maghrébine	739	41 015
MONOPRIX	1 000	23 731
SYPHAX AIRLINES	713	7 197
SFBT	1 500	26 976
SOTRAPIL	5 350	66 217
STB	9 000	28 410
CIMENT DE BIZERTE	128 895	785 808
SMART	4 704	119 952
SANADET SICAV	164	18 124
	TOTAL	**1 915 133**
Déduction d'une provision sur titres cotés		(608 546)
	NET	**DT 1 306 587**

A REPORTER	**18 991 925**

REPORT	**18 991 925**

8.2 Comptes à terme (bons de caisse à court et à moyen terme)

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Comptes à terme		12 150 000
• Placements ATB D.T	1 750 000	
• Placements BH D.T	10 300 000	
• Placements BIAT D.T	100 000	
TOTAL		**DT. 12 150 000**

NOTE 9 – LIQUIDITES ET ASSIMILES	**933 053**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
STUSID	738
B H	132 470
A T B	354 847
A T B Euro	352 269
ATB Dollar	252
B I A T	4 552
COMPTE AFC	518
CAISSES ET FONDS DE CAISSES	87 407
TOTAL	**DT 933 053**

TOTAL DES ACTIFS	***19 924 978***

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE 10 – CAPITAL SOCIAL	**7 000 000**

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2022 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 DT chacune. La structure du capital s'établit comme suit :

	NB ACTIONS	MONTANT en DT	%
EL KADHI EZZEDDINE	890 014	4 450 070,000	63,57%
S E P C M	107 442	348 350,000	7,67%
STE IMER	42 000	210 000,000	3,00%
EL CADHI JAMIL	37 935	189 675,000	2,71%
EL CADHI KHEIREDDINE	31 468	157 340,000	2,25%
EL kADHI MOHAMED FIRAS	28 222	141 110,000	2,02%
EL KADHI SONIA	28 221	141 105,000	2,02%
EL KADHI CYRINE	28 221	141 105,000	2,02%
DOGRI MAHMOUD	28 000	140 000,000	2,00%
EL CADHI MALIKA	16 084	80 420,000	1,15%
EL CADHI RADHIA	15 734	78 670,000	1,12%
EL CADHI HOUDA	15 734	78 670,000	1,12%
DETLEV ALBRECHT	11 666	58 330,000	0,83%
DIVERS -5000 ACTIONS	119 259	596 295,000	8,52%
TOTAL	**1 400 000**	**7 000 000,000**	**100%**

NOTE 11 – RESERVES	**2 921 247**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Réserve légale		700 000
Réserve facultative		1 957 124
Réserve à régime spécial		264 123
TOTAL		**DT. 2 921 247**

NOTE 12 – AUTRES CAPITAUX PROPRES	**974 795**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838 127
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136 668
TOTAL	**DT. 974 795**

A REPORTER	**10 896 042**

REPORT	**10 896 042**

NOTE 13.1 – RESULTATS REPORTES	**4 612 851**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
13.1.1 Résultats reportés antérieurs		3 971 473
(Dont 1.728.500 provenant des reports de 2013)		
Résultats nets 2021		641 378
TOTAL	**DT.**	**4 612 851**

NOTE 13.2 – RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéficiaire)	**1 012 389**

Le résultat par action se présente comme suit :

	2021	**2022**
Résultat net de l'exercice	641 378	1 012 389
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 400 000	1 400 000
Résultat par action en DT	**0,458**	**0,723**

NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS	**0**

NOTE 15 – FOURNISSEURS	**622 148**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES		TOTAL
Fournisseurs d'exploitation Hôtel		88 801
Fournisseurs d'exploitation Supermarché		520 987
Fournisseurs d'immobilisations		12 360
TOTAL	**DT.**	**622 148**

A REPORTER	**17 143 430**

REPORT	**17 143 430**

NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS	**2 781 548**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
Loyers perçus d'avance en 2022 pour 2023 Centre commercial		53 529
Loyer perçu d'avance boutique Hôtel		6 000
Avances reçues d'agences hôtel		2 164 095
Personnel, salaires décembre 2022 & congés payés dûs		58 435
Etat, Impôts et taxes		57 480
Etat, retenues à la source 12/2022	27 562	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2022	4 956	
Etat, Autres taxes et droits 12/2022	3 339	
Contribution Sociale	21 623	
Compte courant des associés		136 626
Actionnaires, Dividendes à payer	136 626	
Autres créditeurs		305 383
C.N. S. S. 4 ème Trimestre 2022	43 622	
Charges à payer	40 405	
Compte d'attente à régulariser	24 054	
Autres Créditeurs divers	1 833	
Créditeurs divers affaire Thomas Cook	195 468	
TOTAL		**DT 2 781 548**

NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS	**0.000**

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	***19 924 978***

COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Revenus du commerce	8 054 740	7 635 349
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	319 173	343 514
Revenus d'exploitation de l'hôtel	9 447	0
Revenus des concessionnaires hôtel	0	0
TOTAL	**DT. 8 383 360**	**DT. 7 978 863**

NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats marchandises supermarché	6 277 505	5 695 686
Variation des stocks	52 200	213 003
Divers Approvisionnements	306 193	325 706
TOTAL	**DT. 6 635 898**	**DT. 6 234 395**

NOTE 20 – FRAIS DE PERSONNEL

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Salaires et primes	816 740	860 210
Charges sociales	105 738	104 172
TOTAL	**DT. 922 478**	**DT. 964 382**

NOTE 21 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Amortissements des immobilisations incorporelles	7 055	5 745
Amortissements des immobilisations corporelles	461 155	498 744
Provisions pour dépréciation des titres de placements	608 546	1 043 482
TOTAL	**DT. 1 076 756**	**DT. 1 547 971**

NOTE 22 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Ce poste regroupe les charges suivantes au 31/12/2022

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
- Délogement des clients	9 876	0
- Entretien des équipements et jardins, réparations	184 153	185 768
- Assurances	25 207	25 849
- Honoraires (avocats et commissaire aux comptes)	25 104	18 095
- Maintenance informatique	4 392	3 342
- Formation technique	10 504	0
- Dons et subventions	0	0
- Cotisations, abonnements, Documentations,	4 990	5 212
- Publicité et marketing	3 486	2 347
- Orchestres et attractions	0	0
- Jetons de présence	28 562	28 562
- Frais d'acheminement des marchandises	2 912	3 740
- Voyages & missions	0	0
- Frais de déplacement Administration	11 684	9 697
- Frais de PTT	9 495	8 516
- internet et fibre optique	10 209	6 350
- Frais de banque et de titres	34 167	30 391
- Autres services	2 207	506
- Impôts et taxes	85 900	53 348
* dont contribution sociale de solidarité		
TOTAL	**DT 452 848**	**DT 381 723**

NOTE 23– CHARGES FINANCIERES

NOTE 24 – PRODUITS DES PLACEMENTS

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits des comptes courants créditeurs	36 362	157 968
Produits des comptes à terme & bons de trésor	1 055 106	663 349
RAS (Impôt libératoire sur les placements)	0	(146 756)
Revenus des actions	125 944	105 635
TOTAL	**DT. 1 217 412**	**DT. 780 196**

NOTE 25 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Gains sur exercices antérieurs	2 018	0
Gains sur éléments exceptionnels	1 295	12 150
Ristourne TFP	9 681	0
Plus-value sur cession de valeurs de mobilières	41 290	9 472
Plus-value sur cession de matériel de transport	13 000	0
Gains de change sur opérations de vente de devises	13 702	161 316
Reprises sur provisions sur titres	1 043 482	1 030 570
TOTAL	**DT. 1 124 468**	**DT. 1 213 508**

NOTE 26 – AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2022 comme suit :

LIBELLES	Exercice 2022	Exercice 2021
Pertes sur éléments exceptionnels	7 736	91 518
Moins-value sur cession de valeurs mobilières	505 868	0
Perte de Change	13 415	95 137
TOTAL	**DT. 527 019**	**DT. 186 655**

NOTE 27 - IMPOT SUR LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 (bénéfice)

		MONTANT
Résultats nets d'impôts (bénéficiaire)		**1 012 389**
Réintégration		**762 275**
- Impôt sur les bénéfices 2022	97 851	
- Provision pour congés payés 2022	35 735	
- Provision dépréciation/actions cotées en bourse 2022	608 546	
- Contribution de solidarité + taxes & pénalités non déductibles	20 143	
Déduction		**(1 122 321)**
- Dividendes perçus	49 144	
- Provision pour congés payés 2021	29 695	
- Reprise Provisions dépréciation/actions cotées en bourse 2021	1 043 482	
RESULTAT FISCAL 2022		**652 343**
IMPÔT DU		**97 851**
AVANCES D'IMPÔT		***(682 245)***
SOLDE D'AVANCE D'IMPÔT REPORTABLE		**584 394**

NOTE 28 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

	2022	2021	Variation
1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 136 918	1 120 785	*16 133*
2- Flux de trésorerie d'investissements	(341 930)	(166 670)	*(175 260)*
3- Flux de trésorerie de financement	(901 106)	(479 030)	*(422 076)*
***4-* Variation de trésorerie**	***(106 118)***	***475 085***	*(581 203)*
Trésorerie au début de l'exercice	*1 039 171*	*564 086*	*475 085*
Trésorerie à la clôture de l'exercice	*933 053*	*1 039 171*	*(106 118)*

NOTE 29 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des attestations de mainlevées hypothécaires ont été obtenues des établissements de crédit BIAT (07/2022) et ATB (02/2023), sur l'ensemble de la propriété et le fonds commercial. Ces crédits ont été entièrement remboursés en 2015.

Evolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des derniers exercices:

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à rég.spécial	Réserve pr réinvestis.exo	Réserve réévaluation	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2018 après affectation du résultat	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**3 387 719**	**0**	**0**	**14 283 761**
Résultat de l'exercice 2019								0	742 126	742 126
Soldes au 31/12/2019 avant affectation	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**3 387 719**	**0**	**742 126**	**15 025 887**
Affectation des résultats AGO du 18/05/2020							742 126	0	-742 126	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2019 après affectation du résultat	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**4 129 845**	**0**	**0**	**15 025 887**
Résultat de l'exercice 2020								0	-158 373	-158 373
Soldes au 31/12/2020 avant affectation	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**4 129 845**	**0**	**-158 373**	**14 867 515**
Affectation des résultats AGO du 24/05/2021							-158 373	0	158 373	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2020 après affectation du résultat	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**3 971 473**	**0**	**0**	**14 867 515**
Résultat de l'exercice 2021								0	641 378	641 378
Soldes au 31/12/2021 avant affectation	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**3 971 473**	**0**	**641 378**	**15 508 893**
Affectation des résultats AGO du 30/05/2022							641 378	0	-641 378	0
Dividendes distribués							0		0	
Soldes au 31/12/2021 après affectation du résultat	**7 000 000**	**700 000**	**1 741 247**	**0**	**480 000**	**974 795**	**4 612 851**	**0**	**0**	**15 508 893**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2022

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers :

1- Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**, qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration, et font apparaître un total au bilan de **D.19.924.978** et un résultat bénéficiaire de **D.1.012.389**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du **contrôle interne** qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leurs ensembles ont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toute fois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve su le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- <u>Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :</u>

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1-Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

*<u>Fait à **Tunis,** Le **18 Avril 2023.**</u>*

Le commissaire aux comptes

Ahmed BEN RAYANA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2022

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités : nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

- **Conventions et opérations nouvellement réalisées** (*autres que les rémunérations des dirigeants)*

  Votre conseil d'administration ne nous a fait part d'aucune nouvelle convention.

- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président directeur général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 mai 2021 à l'occasion de son renouvellement dans ses fonctions, et ce comme suit :
  - **DT.10.000 brute** servie sur 16 mensualités, et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.

- M. Mohamed Firas EL KADHI administrateur est nommé à un poste de directeur général adjoint par décision du conseil d'administration du 30 Mai2022. Sa rémunération est fixée mensuellement **à DT.3.262 brute** servie sur 14 mensualités telle que confirmée par le conseil d'administration du 3 Avril 2023.

- Pour les administrateurs et membres du comité d'audit, votre société a comptabilisé dans l'exercice 2022 au titre des jetons de présence une provision globale de **DT.28.562** qui sera soumise l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2023 pour approbation.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

Avantages à court terme	P.D.G.		D.G.A.		C.A. et Comité Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022 (*)
a) Rémunérations brutes	160.000	0	44.055	3.262		
b) Intéressement	85.975	0				
c) Jetons de présence					28 562	28 562
TOTAUX	**245.975**	**0**	**44.055**	**3.262**	**28 562**	**28 562**

(*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 18 Avril 2023.

Le commissaire aux comptes

Ahmed BEN RAYANA

FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT »** en liquidation (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à	5 906 369TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	130 996 TND
Un résultat net déficitaire de.....	4 581 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT »** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements « FCP MOUASSASET en liquidation », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Le « FCP MOUASSASSET » a obtenu le 28 Juin 2022 l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif par décision du Conseil du Marché Financier n°22-2022 avec date d'entrée en vigueur le 28 Juin 2022.

Il est à noter que, suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » du 23 Mars 2022 tel qu'indiqué dans la note 3 aux états financiers « Faits marquants de l'exercice », il a été décidé l'ouverture de la phase de liquidation conformément

à la loi et aux statuts. En conséquence le « FCP MOUASSASSET » n'est pas tenu de respecter les ratios réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du code des organismes de placement collectif, le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » a nommé Monsieur Férid Ben Brahim occupant le poste de directeur général de la société de gestion du fonds « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », comme chargé de la liquidation du FCP MOUASSASET suite de l'expiration de sa durée de vie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements FCP MOUASSASET en liquidation. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements FCP MOUASSASET en liquidation, dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous permettons de vous signaler que contrairement aux dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectifs, aucun rapport de gestion du Fonds en liquidation n'a été soumis à notre examen.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du liquidateur du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société chargée de la liquidation qu'il incombe d'évaluer et de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements en cours de liquidation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'évaluation générale des procédures de contrôle interne, nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous signaler que contrairement aux dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectifs, aucun rapport de gestion du Fonds en liquidation n'a été soumis à notre examen.

Tunis, le 10 mars 2023

Le Commissaire aux comptes :

Mahmoud *ZAHAF*

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	**31/12/2022**	**31/12/2021**
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	350 470	4 457 826
b- Obligations et valeurs assimilées	0	214 664
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	5 446 735	1 448 111
AC3- Créances d'exploitation	133 387	1 954
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	**5 930 593**	**6 122 555**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	17 868	20 079
PA2- Autres créditeurs divers	6 356	191 526
TOTAL PASSIF	**24 224**	**211 605**
ACTIF NET		
CP1- Capital	5 775 373	5 819 432
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice	130 996	91 518
ACTIF NET	**5 906 369**	**5 910 950**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**5 930 593**	**6 122 555**

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 Au31/12/2022	Du 01/01/2021 Au31/12/2021
PR 1- Revenus de portefeuille-titres		
a- Dividendes	145 126	176 448
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 756	9 557
PR 2- Revenus des placements monétaires	86 133	28 856
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**239 015**	**214 861**
CH 1- Charges de gestion des placements	97 064	109 960
REVENU NET DES PLACEMENTS	**141 951**	**104 902**
CH 2- Autres charges	10 955	13 383
RESULTAT D'EXPLOITATION	**130 996**	**91 518**
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**130 996**	**91 518**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0
– Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 257	-180 273
– Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-158 284	270 782
_ Frais de négociation de titres	-20 550	-20 482
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-4 581**	**161 545**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2022 Au31/12/2022	Du 01/01/2021 Au31/12/2021
AN 1-	***VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***		
a-	**Résultat d 'Exploitation**	130 996	91 518
b-	**Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres**	43 257	-180 273
c-	**Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres**	-158 284	270 782
d-	**Frais de négociation de titres**	-20 550	-20 482
AN 2-	***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***		
AN 3-	***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***		
a-	**Souscriptions**		
_	Capital	10 640	115 300
_	Régularisation des sommes non distribuables	33	1 832
_	Régularisation des sommes distribuables	6	838
b-	**Rachats**		
_	Capital	-10 640	-115 300
_	Régularisation des sommes non distribuables	-33	-1 832
_	Régularisation des sommes distribuables	-6	-838
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**-4 581**	**161 545**
AN 4-	***ACTIF NET***		
a-	**en début d'exercice**	5 910 950	5 749 405
b-	**en fin d'exercice**	5 906 369	5 910 950
AN 5-	***NOMBRE DE PARTS***		
a-	**en début d'exercice**	5 000	5 000
b-	**en fin d'exercice**	5 000	5 000
	VALEUR LIQUIDATIVE	**1 181,274**	**1 182,190**
AN6-	**TAUX DE RENDEMENT**	**-0,08%**	**2,81%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Arrêtés au 31 décembre 2022

1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de capitalisation, dédié principalement aux investisseurs institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100 000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription

2. Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2022 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Ledit fonds est en cours de liquidation

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSET** » l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

3. Faits marquants de l'exercice

Suivant le PV du conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS » du 23 Mars 2022, il a été décidé de liquider le Fonds « FCP MOUASSASSET » suite à l'expiration de sa durée de vie ; le fonds étant constitué en date du 21 février 2017 pour une durée de 5 ans est arrivé à l'échéance le 21 février 2022. Ledit conseil d'administration a décidé de nommer monsieur Férid BEN BRAHIM occupant le poste de directeur général au sien de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, Gestionnaire de FCP MOUASSASSET, comme chargé de la liquidation du fonds.

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% de l'Actif Net
	Actions		**210 383**	**155 861**	**2,64%**
TN0007830011	ASS MAG	1 000	55 830	56 042	0,95%
TN0007140015	ASSAD	26 443	70 884	28 294	0,48%
TN0003600350	ATB	6 950	21 761	20 079	0,34%
TN0007350010	CIMENTS DE BIZERTE	29 398	61 907	51 447	0,87%
	Titres OPCVM		**187 809**	**194 609**	**3,29%**
LFIN11188	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 207	77 069	1,30%
LFIN11190	FCP Iradett 50	10 000	116 602	117 540	1,99%
	Total		**398 192**	**350 470**	**5,93%**

Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition	intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
Solde au 31-12-2021	4 758 804	4 664	-90 978	4 672 490	
Acquisition de l'exercice					
Actions	1 143 414			1 143 414	
Emprunt de société				0	
TITRE OPCVM	210 708			210 708	
Remboursement et Cession de l'exercice					
Cession Actions	-5 235 822			-5 235 822	-164 358
Remboursement Emprunt de société	-35 000			-35 000	
Cession Emprunts de société	-175 000			-175 000	
Cession titres OPCVM	-268 912			-268 912	6 074
Variation des intérêts courus		-4 664		-4 664	
Variation des +/- values latentes			43 257	43 257	
Solde au 31-12-2022	**398 192**	**0**	**-47 721**	**350 470**	**-158 284**

AC2- les placements monétaires et disponibilités

Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à **5 446 735** Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Dénouement Vente Actions	133 387	1 954
Total	**133 387**	**1 954**

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération fixe à payer au gestionnaire	7 463	9 434
Rémunération à payer au dépositaire	10 405	10 645
Total	**17 868**	**20 079**

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Redevance du CMF	598	471
Honoraires CAC	3 917	4 928
Sommes à verser sur achats des actions	0	185 255
Retenue à la source	1 841	756
Frais de négociations	0	116
Total	**6 356**	**191 526**

CP1- Capital

	31/12/2022	31/12/2021
Capital début de l'exercice		
Montant	5 819 432	5 698 321
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	24	18
Souscriptions réalisées		
Montant	10 640	115 300
Nombre de titres émis	244	244
Nombre de porteurs de parts entrants	0	17
Rachats effectués		
Montant	-10 640	-115 300
Nombre de titres rachetés	244	244
Nombre de porteurs de parts sortants	2	11
Autres effets s/capital		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	91 518	51 084
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-158 284	270 782
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	43 257	-180 273
Frais de négociation de titres	-20 550	-20 482
Capital fin de l'exercice		
Montant	5 775 373	5 819 432
Nombre de titres	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	22	24

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	130 996
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0
SOMMES DISTRIBUABLES	**130 996**

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Revenus des actions	139 659	170 211
Revenus des titres OPCVM	5 467	6 238
Revenus des obligations	7 756	9 557
TOTAL	**152 882**	**186 006**

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Revenus du compte Bancaire	86 133	28 856
TOTAL	**86 133**	**28 856**

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Rémunération du gestionnaire	86 659	99 314
Rémunération du dépositaire	10 405	10 645
TOTAL	**97 064**	**109 960**

CH2- Autres charges

Désignation	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Redevance CMF	5 827	5 961
Rémunération commissaires aux comptes	4 928	7 354
Charges Diverses	201	68
TOTAL	**10 955**	**13 383**

6. Autres informations

5-1 Données par part

	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
· Revenus des placements	47,803	42,972	32,093	52,422	42,463
· Charges de gestion des placements	-19,413	-21,992	-19,777	-15,196	-25,669
Revenu net des placements	**28,390**	**20,980**	**12,316**	**37,226**	**16,794**
· Autres charges d'exploitation	-2,191	-2,677	-2,099	-2,457	-2,893
Résultat d'exploitation (1)	**26,199**	**18,304**	**10,217**	**34,769**	**13,901**
· Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	**26,199**	**18,304**	**10,217**	**34,769**	**13,901**
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	8,651	-36,055	-50,900	1,519	34,700
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	-31,657	54,156	51,350	-8,786	34,297
· Frais de négociation de titres	-4,110	-4,096	-3,014	-1,531	-3,441
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**-27,115**	**14,005**	**-2,564**	**-8,798**	**65,556**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**-0,916**	**32,309**	**7,652**	**25,971**	**79,457**
· **Résultat non distribuable de l'exercice**	**-27,115**	**14,005**	**-2,564**	**-8,798**	**65,556**
· Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
· **Sommes non distribuables de l'exercice**	**-27,115**	**14,005**	**-2,564**	**-8,798**	**65,556**
Nombre de parts	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**	**5 000**
Valeur liquidative	**1 181,274**	**1 182,190**	**1 149,881**	**1142,229**	**1116,258**

5-2 Ratios de gestion des placements	**31.12.2022**	**31.12.2021**	**31.12.2020**	**31.12.2019**	**31.12.2018**
· Charges de gestion des placements /actif net moyen	1,67%	1,85%	1,80%	1,34%	2,26%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,19%	0,22%	0,19%	0,22%	0,26%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,25%	1,54%	0,93%	3,06%	1,23%
Actif net moyen	5 827 948	5 954 889	5 497 670	5 689 076	5 671 735

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.
En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33,82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Etats financiers annuels de SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV

LA GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2023.** Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	**Note**	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Portefeuille-titres	4	6 743 012,732	6 210 255,712
Obligations et valeurs assimilées		6 238 312,396	5 691 080,884
Titres des Organismes de Placement Collectif		504 700,336	519 174,828
Placements monétaires et disponibilités		4 783 372,036	5 919 843,165
Placements monétaires	5	3 496 882,202	4 478 020,928
Disponibilités		1 286 489,834	1 441 822,237
Créances d'exploitation	6	6 238,243	9 068,467
TOTAL ACTIF		**11 532 623,011**	**12 139 167,344**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	25 280,165	29 334,499
Autres créditeurs divers	8	16 485,800	21 129,227
TOTAL PASSIF		**41 765,965**	**50 463,726**
ACTIF NET			
Capital	9	10 870 495,116	11 537 997,185
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		620 361,930	550 706,433
ACTIF NET		**11 490 857,046**	**12 088 703,618**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**11 532 623,011**	**12 139 167,344**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	*Année 2022*	*Année 2021*
Revenus du portefeuille-titres	10	505 931,388	419 136,358
Revenus des obligations et valeurs assimilées		420 758,220	361 280,970
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		85 173,168	57 855,388
Revenus des placements monétaires	11	309 748,495	365 201,864
Revenus des prises en pension	12	112 241,564	98 461,056
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		927 921,447	882 799,278
Charges de gestion des placements	13	(93 072,105)	(102 005,761)
REVENU NET DES PLACEMENTS		834 849,342	780 793,517
Autres charges	14	(26 430,183)	(26 553,233)
RESULTAT D'EXPLOITATION		808 419,159	754 240,284
Régularisation du résultat d'exploitation		(188 057,229)	(203 533,851)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		620 361,930	550 706,433
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		188 057,229	203 533,851
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(9 015,641)	4 967,864
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 563,801)	9 577,846
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**791 839,717**	**768 785,994**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2022	*Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	791 839,717	768 785,994
Résultat d'exploitation	808 419,159	754 240,284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 563,801)	9 577,846
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 015,641)	4 967,864
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 389 686,289)	(560 129,492)
Souscriptions		
- Capital	46 733 382,020	66 565 695,724
- Régularisation des sommes non distribuables	2 184 457,670	3 693 825,643
- Régularisation des sommes distribuables	947 470,904	1 577 332,275
Rachats		
- Capital	(47 888 066)	(66 906 257)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 231 403)	(3 709 860)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 135 528)	(1 780 866)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(597 846,572)**	**208 656,502**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	12 088 703,618	11 880 047,116
En fin de l'exercice	11 490 857,046	12 088 703,618
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	96 946	99 973
En fin de l'exercice	87 244	96 946
VALEUR LIQUIDATIVE	131,709	124,695
TAUX DE RENDEMENT	5,63%	4,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.
La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- *Opérations de pensions livrées*

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».
La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».
Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.
Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.
Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».
Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 6.743.012,732 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif net
	Obligations et valeurs assimilés		**6 017 103,000**	**6 238 312,396**	**54,29%**
	Obligations des sociétés		**6 016 855,500**	**6 238 058,111**	**54,29%**
TN0003400348	EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	39 870,000	40 312,918	0,35%
TN0003400355	EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	39 870,000	40 483,583	0,35%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	59 880,000	61 098,796	0,53%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	400 000,000	426 052,384	3,71%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	200 000,000	208 428,274	1,81%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	60 000,000	63 361,167	0,55%
TN0004700720	EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	30 000,000	31 535,359	0,27%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	300 000,000	305 216,070	2,66%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	500 000,000	537 138,708	4,67%

TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	200 000,000	203 331,507	1,77%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	19 955,500	20 973,858	0,18%
TN0004201455	EO CIL 2018/1	1 900	76 000,000	82 162,288	0,72%
TN0004201448	EO CIL 2017/2	1 110	22 200,000	23 329,536	0,20%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	500 000,000	503 106,850	4,38%
TN0003900230	EO UIB 2009/1	2 000	26 580,000	27 118,300	0,24%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	112 500,000	114 488,384	1,00%
TN0007190168	EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	30 000,000	30 193,578	0,26%
TN0001901024	EO BH SUB 2018-1	2 500	50 000,000	52 160,219	0,45%
TN0001901073	EO BH SUB 2019-1	2 000	80 000,000	84 927,123	0,74%
TNSH8NXC1WC4	EO SUB BH 2021-2	5 000	500 000,000	507 501,369	4,42%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	600 000,000	627 918,904	5,46%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	120 000,000	126 658,717	1,10%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	200 000,000	211 278,027	1,84%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	400 000,000	406 312,329	3,54%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	500 000,000	531 939,726	4,63%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	950 000,000	971 030,137	8,45%
	Emprunt national		**247,500**	**254,285**	**0,00%**
TN0008000515	Emprunt National 2014/CAT/C	10	247,500	254,285	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		**462 805,133**	**504 700,336**	**4,39%**
	Titres des OPCVM		**462 805,133**	**504 700,336**	**4,39%**
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	119 628,336	1,04%
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	48 690,000	0,42%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	31 565,000	0,27%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	500	50 990,500	53 352,500	0,46%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	96 749,100	0,84%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 400	152 002,107	154 715,400	1,35%
	TOTAL		**6 479 908,133**	**6 743 012,732**	**58,68%**
	Pourcentage par rapport à l'Actif				**58,47%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	6 006 352,574	185 082,954	18 820,184	6 210 255,712	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1 750 000,000			1 750 000,000	
Titres OPCVM	11 296 939,300			11 296 939,300	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(1 269 410,000)			(1 269 410,000)	

Titres OPCVM	(11 303 849,991)			(11 303 849,991)	(9 015,641)
Emprunt national	(123,750)			(123,750)	
* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres			(7 563,801)	(7 563,801)	
* Variations des intérêts courus		66 765,262		66 765,262	
Soldes au 31 décembre 2022	6 479 908,133	251 848,216	11 256,383	6 743 012,732	(9 015,641)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 3.496.882,202 , se détaillant comme suit :

	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées		**999 293,764**	**1 003 884,964**	**8,74%**
	Pension Livrée ABANK 8,27% au 11/01/2023 pour 30 jours		999 293,764	1 003 884,964	8,74%
	Certificats de dépôt	**2 500 000**	**2 475 259,420**	**2 492 997,238**	**21,70%**
TNKJ0432VT86	Certificat de dépôt ATB au 17/01/2023 à 9,02% pour 20 jours	500 000	498 005,545	498 404,435	4,34%
TNEBK3EM23D1	Certificat de dépôt BTE au 11/01/2023 à 9% pour 50 jours	1 000 000	990 123,457	998 024,691	8,69%
TN89ULDB5PW4	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 17/01/2023 à 9,81% pour 60 jours	1 000 000	987 130,418	996 568,112	8,67%
	TOTAL	**2 500 000**	**3 474 553,184**	**3 496 882,202**	**30,43%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs				**30,32%**

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 6.238,243 contre D : 9.068,467 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 238,243	7 710,659
Intérêts sur obligations à recevoir	-	1 357,808
Total	**6 238,243**	**9 068,467**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 25.280,165 contre D : 29.334,499 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du dépositaire	5 949,025	5 949,160
Rémunération du gestionnaire	19 331,140	23 385,339
Total	**25 280,165**	**29 334,499**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 16.485,800 contre D : 21.129,227 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	6 884,383	8 205,837
CMF	1 142,352	1 380,109
Etat retenue à la source	8 459,065	11 543,281
Total	**16 485,800**	**21 129,227**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent anisi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	11 537 997,185
Nombre de titres	96 946
Nombre d'actionnaires	348
Souscriptions réalisées	
Montant	46 733 382,020
Nombre de titres émis	392 668
Nombre d'actionnaires nouveaux	96
Rachats effectués	
Montant	(47 888 065,550)
Nombre de titres rachetés	(402 370)
Nombre d'actionnaires sortants	(77)
Autres mouvements	
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	8 167,204
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 563,801)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(9 015,641)

Résultat incorporé à la VL	(A)	550 706,433
Régularisation du résultat incorporé à la VL		(55 112,734)
Capital au 31-12-2022		
Montant		10 870 495,116
Nombre de titres		87 244
Nombre d'actionnaires		367

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 505.931,388, contre D : 419.136,358 en 2021 et se détaillent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	420 742,461	361 259,033
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (Emprunt National)	15,759	21,937
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		
Revenus des Titres OPCVM		
- Dividendes	85 173,168	57 855,388
Total	**505 931,388**	**419 136,358**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 309.748,495, contre D : 365.201,864 en 2021 et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	32 291,774	44 644,237
Intérêts des certificats de dépôt	277 456,721	320 557,627
Total	**309 748,495**	**365 201,864**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des pensions livrées	112 241,564	98 461,056
Total	**112 241,564**	**98 461,056**

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 93.072,105 contre D : 102.005,761 en 2021 et se détaillent ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Commission de gestion de la CGI	87 122,240	96 055,896
Rémunération du dépositaire	5 949,865	5 949,865
Total	**93 072,105**	**102 005,761**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.430,183 contre D : 26.553,233 en 2021 et se détaillent ainsi:

	Année 2022	Année 2021
Honoraires commissaire aux comptes	11 474,025	9 999,905
Redevance CMF	14 642,413	16 143,865
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
Autres	113,745	209,463
Total	**26 430,183**	**26 553,233**

(*): A partir du 1er javier 2014, la redevance du CMF est supportée par la société, et ce ,suivant avenant à la convention de gestionnaire signé en date du 02 septembre 2013 .

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	10,636	9,106	8,576	8,487	5,725
Charges de gestion des placements	(1,067)	(1,052)	(0,868)	(0,803)	(0,693)
Intérets des mises en pension	-	-	-	-	(0,023)
Revenus net des placements	9,569	8,054	7,708	7,684	5,008
Autres charges	(0,303)	(0,274)	(0,247)	(0,240)	(0,205)
Résultat d'exploitation (1)	9,266	7,780	7,461	7,445	4,803
Régularisation du résultat d'exploitation	(2,156)	(2,099)	(1,137)	(0,972)	(0,089)
Sommes distribuables de l'exercice	7,111	5,681	6,324	6,472	4,714
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,087)	0,099	0,102	0,081	0,043

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,103)	0,051	(0,623)	(0,954)	(0,019)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,190)	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,076	7,930	6,939	6,572	4,828
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,190)	0,150	(0,522)	(0,873)	0,025
Régularisation du résultat non distribuable	0,094	0,032	0,130	0,242	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,096)	0,182	(0,392)	(0,631)	0,026
Valeur liquidative	131,709	124,695	118,832	112,900	107,059
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,83%	0,86%	0,75%	0,73%	0,66%
Autres charges / actif net moyen	0,24%	0,22%	0,21%	0,22%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,55%	4,67%	5,46%	5,88%	4,50%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire
Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GENERALE-OBLIG SICAV » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaitre un total du bilan de D : 11.532.623, un actif net de D : 11.490.857 et un bénéfice de D : 791.840.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous somme acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombe selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 15 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR
Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions précitées.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 Avril 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR
Karim DEROUICHE

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.331.656, un actif net de D : 2.318.908 et un bénéfice de D : 124.470.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 11,99% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	1 724 173	1 822 924
Actions et droits rattachés		1 328 738	992 775
Obligations et valeurs assimilées		279 582	715 782
Titres OPCVM		115 853	114 367
Placements monétaires et disponibilités		581 220	557 973
Placements monétaires	5	200 179	200 039
Disponibilités		381 041	357 934
Créances d'exploitation	6	26 263	3 075
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		**2 331 656**	**2 383 972**

PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	7 389	7 610
Autres créditeurs divers	8	5 359	4 265
TOTAL PASSIF		**12 748**	**11 875**

ACTIF NET			
Capital	9	2 292 343	2 333 493
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9	3
Sommes distribuables de l'exercice		26 556	38 601
ACTIF NET		**2 318 908**	**2 372 097**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 331 656**	**2 383 972**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	*Année 2022*	*Année 2021*
Revenus du portefeuille-titres	10	58 215	73 629
Dividendes		40 343	27 290
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 872	46 339
Revenus des placements monétaires	11	2 026	3 148
Revenus des prises en pension	12	6 018	3 709
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		66 259	80 486
Charges de gestion des placements	13	(30 292)	(32 805)
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 967	47 681
Autres charges	14	(8 762)	(7 528)
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 205	40 153
Régularisation du résultat d'exploitation		(649)	(1 552)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		26 556	38 601
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		649	1 552
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 021	(35 170)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		95 892	37 608
Frais de négociation de titres		(9 648)	(6 378)
RESULTAT DE L'EXERCICE		**124 470**	**36 213**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2022	*Année 2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	124 470	36 213
Résultat d'exploitation	27 205	40 153
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 021	(35 170)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	95 892	37 608
Frais de négociation de titres	(9 648)	(6 378)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(36 956)	(39 116)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(140 703)	(133 467)
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(139 157)	(129 391)
- Régularisation des sommes non distribuables	742	(2 076)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 288)	(2 000)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(53 189)**	**(136 370)**
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 372 097	2 508 467
En fin d'exercice	2 318 908	2 372 097
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	13 633	14 387
En fin d'exercice	12 820	13 633
VALEUR LIQUIDATIVE	**180,882**	**173,997**
TAUX DE RENDEMENT	**5,58%**	**1,37%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-*Evaluation des placements en actions admises à la cote*

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-*Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-*Opérations de pensions livrées*

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 1.724.173 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		**1 317 167**	**1 328 738**	**57,30%**
TN0003400058	AMEN BANK	5 000	120 950	130 195	5,61%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	3 318	20 173	20 572	0,89%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCES MAGHREBIA VIE (NS)	6 636	40 347	40 347	1,74%
TN0003600350	ATB	55 005	156 649	158 909	6,85%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	2 000	72 890	73 946	3,19%
TN0003100609	BNA	25 000	206 019	219 550	9,47%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	90 000	144 354	169 200	7,30%
TN0007670011	DELICE HOLDING	100	1 112	1 286	0,06%
TN0007570013	EURO CYCLES	55	1 082	1 398	0,06%
TN0005700018	PGH	6 000	60 540	52 680	2,27%
TN0007610017	S.A.H	17 500	165 890	158 953	6,85%
TN0006560015	SOTUVER	17 500	171 345	152 233	6,56%
TN0002100907	TL	15 901	155 816	149 469	6,45%
	Titres OPCVM		**114 950**	**115 853**	**5,00%**
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	591	59 988	55 565	2,40%
TNS8U42IOSV8	FCP VIVEO	359	50 002	55 455	2,39%
TNN9MGH5YJU6	MAC COISSAANCE	25	4 960	4 833	0,21%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		**270 000**	**279 582**	**12,06%**
	Obligations de sociétés		**270 000**	**279 582**	**12,06%**
TN0008000838	EMPNAT T1 2021-CAT-B	2 700	270 000	279 582	12,06%
	TOTAL		**1 702 117**	**1 724 173**	**74,35%**
	Pourcentage par rapport au total actifs				**73,95%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2021	**1 782 708**	**38 763**	**1 453**	**1 822 924**	
*** Acquisitions de l'exercice**					
Actions côtées	1 524 410			1 524 410	
Titres OPCVM	4 385 705			4 385 705	
Emprunt national	270 000			270 000	
*** Remboursements et cessions de l'exercice**					
Cession des actions côtées	(1 195 480)			(1 195 480)	75 731
Cession titres OPCVM	(4 385 705)			(4 385 705)	23 281
Annuités et cession obligations des sociétés	(579 600)			(579 600)	(3 200)
Annuités Bon du trésor et assimilables	(99 921)			(99 921)	80
*** Variation des plus ou moins values latentes**					
Actions côtées			7 030	7 030	
Titres OPCVM			1 485	1 485	
Obligations			2 506	2 506	
*** Variation des intérêts courus**		(29 181)		(29 181)	
Soldes au 31 décembre 2022	**1 702 117**	**9 582**	**12 474**	**1 724 173**	**95 892**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 200.179, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition		Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	**200 000**		**200 179**	**8,63%**
Pensions livrées ATB au 06/01/2023 à 8,27% pour 9 jours (199 BTA Décembre 2028)	200 000		200 179	8,63%
TOTAL	**200 000**		**200 179**	**8,63%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs				**8,59%**

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 26.263, contre un solde de D : 3.075 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	2 252	1 893
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	22 829	-
Autres	1 182	1 182
Total	**26 263**	**3 075**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 7.389, contre un solde de D : 7.610 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	6 897	7 097
Rémunération du dépositaire	492	513
Total	**7 389**	**7 610**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 5.359, contre un solde de D : 4.265 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance du CMF	199	203
Retenue à la source	69	76
Rémunération du CAC	5 091	3 986
Total	**5 359**	**4 265**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	2 333 493
Nombre de parts émises	13 633
Nombre de copropriétaires	15

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(139 157)
Nombre de parts rachetées	(813)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 021

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	95 892
Régularisation des sommes non distribuables	742
Frais de négociation de titres	(9 648)

Capital au 31-12-2022

Montant	2 292 343
Nombre de parts	12 820
Nombre de copropriétaires	12

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 58.215 contre D : 73.629 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	2022		2021
Dividendes			
des actions admises à la cote	28 329		26 130
des titres OPCVM	12 014		1 160
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
intérêts des obligations de sociétés	17 333		46 326
intérêts des BTA	539		13
TOTAL	**58 215**		**73 629**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 2.026, contre D : 3.148 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	2022		2021
Intérêts des dépôts à vue	2 026		3 148
TOTAL	**2 026**		**3 148**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 6.018, contre un solde de D : 3.709 au 31/12/2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 30.292, contre un solde de D : 32.805 au 31 décembre 2021, et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	27 538	29 823
Rémunération du dépositaire	2 754	2 982
Total	30 292	32 805

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 8.762, contre un solde de D : 7.528 au 31 décembre 2021, et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du CAC	5 110	3 889
Redevance du CMF	2 314	2 506
Services bancaires et assimilés	1 234	1 023
Autres	104	110
Total	8 762	7 528

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	5,168	5,904	5,853	6,906	8,776
Charges de gestion des placements	(2,363)	(2,406)	(2,331)	(2,555)	(2,604)
Revenus net des placements	2,806	3,497	3,522	4,351	6,172
Autres charges	(0,683)	(0,552)	(0,668)	(0,545)	(0,540)
Résultat d'exploitation (1)	2,122	2,945	2,854	3,806	5,632
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,051)	(0,114)	(0,104)	(0,263)	(0,159)
Sommes distribuables de l'exercice	2,071	2,831	2,750	3,543	5,473
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	0,860	(2,580)	6,418	2,865	(7,838)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,480	2,759	(11,219)	8,661	7,101
Frais de négociation de titre	(0,753)	(0,468)	(0,977)	(0,569)	(0,635)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	7,587	(0,289)	(5,777)	(6,364)	(1,372)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	9,709	2,656	2,923	2,558	4,260
Résultat non distribuable de l'exercice	7,587	(0,289)	(5,777)	(6,364)	(1,372)
Régularisation du résultat non distribuable	0,058	(0,152)	0,233	0,353	(0,058)
Sommes non distribuables de l'exercice	7,645	(0,441)	(5,545)	(6,011)	(1,430)
Distribution de Dividendes	2,831	2,750	3,543	5,473	1,695
Valeur liquidative	180,882	173,997	174,357	180,694	188,635
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,33%	1,38%	1,31%	1,38%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,32%	0,38%	0,30%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,17%	1,63%	1,55%	1,92%	2,92%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

- Une commission de surperformance si MAC EQUILIBRE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **« MCP CEA FUND »,** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.
Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.
A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

1- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2022, le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **4,74%,** soit au-dessus du seuil de 2%.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2022, le fonds « MCP CEA » a employé plus de 10% de son actif (seuil autorisé par ledit article) en titres émis ou garantis par le même émetteur, à savoir :

- **12,07%** de son actif en titres émis par la banque BIAT ;
- **13,46%** de son actif en titres émis par la banque BNA ;
- **10,21%** de son actif en titres émis par la banque UIB ;
- **11,41%** de son actif en titres émis par la société EURO CYCLE ;
- **16,34%** de son actif en titres émis par la société SOTUVER ;
- **14,97%** de son actif en titres émis par la société TPR ;

Tunis, le 27 Mars 2023

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
AC1 PORTEFEUILLE TITRES		**AC1**	**275 313,173**	**570 374,723**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		244 361,450	463 603,299
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		30 951,723	106 771,424
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		**AC2**	**13 426,521**	**9 049,485**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	-
AC2-B	DISPONIBILITES		13 426,521	9 049,485
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION		**AC3**	**281,270**	**86,492**
TOTAL ACTIF			**289 020,964**	**579 510,700**
PASSIF				
PA1 OPERATEURS CREDITEURS		**PA1**	**4 291,716**	**5 193,498**
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS		**PA2**	**2 035,737**	**2 563,804**
TOTAL PASSIF		**PA**	**6 327,453**	**7 757,302**
ACTIF NET				
CP1 CAPITAL		**CP1**	**264 582,630**	**551 490,195**
CP2 SOMMES CAPITALISABLES		**CP2**	**18 110,881**	**20 263,203**
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		9 947,607	9 432,062
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		8 163,274	10 831,141
TOTAL ACTIF NET			**282 693,511**	**571 753,398**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**289 020,964**	**579 510,700**

ETAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Note	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**20 363,018**	**26 812,663**
PR1-A	DIVIDENDES		17 688,039	21 700,245
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 674,979	5 112,418
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**877,778**	**425,155**
PR2-A	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		877,778	425,155
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**21 240,796**	**27 237,818**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-10 369,758**	**-13 763,919**
Revenu Net de Placement			**10 871,038**	**13 473,899**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-2 888,005**	**-2 835,764**
Résultat d'exploitation			**7 983,033**	**10 638,135**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**180,241**	**193,006**
Sommes distribuables de l'exercice			**8 163,274**	**10 831,141**
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		**-180,241**	**-193,006**
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		6 891,740	2 747,704
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-15 564,956	14 054,520
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-9 803,848	-8 085,881
Résultat Net de l'exercice			**-10 494,031**	**19 354,478**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**-10 494,031**	**19 354,478**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 983,033	10 638,135
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	6 891,740	2 747,704
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-15 564,956	14 054,520
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-9 803,848	- 8 085,881
AN2	**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**	**0,000**	**0,000**
AN3	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**- 278 565,856**	**- 90 279,322**
	SOUSCRIPTIONS		
AN3-A	CAPITAL	0,000	2 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	0,000	1 925,894
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	0,000	190,816
	RACHATS		
AN3-D	CAPITAL	- 173 800,000	- 62 800,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	- 104 391,841	- 35 069,289
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-10 135,355	-1 652,703
AN3-G	DROITS DE SORTIE (R)	9 761,340	4 225,960
Variation de l'Actif Net		**- 289 059,887**	**- 70 924,844**
ACTIF NET			
	a- Début de l'exercice	**571 753,398**	**642 678,242**
	b- Fin de l'exercice	**282 693,511**	**571 753,398**
NOMBRE DE PARTS			
	a- Début de l'exercice	**3 414**	**4 013**
	b- Fin de l'exercice	**1 676**	**3 414**
VALEUR LIQUIDATIVE		**168,672**	**167,473**
TAUX DE RENDEMENT		**0,72%**	**4,57%**

Notes aux états financiers
Au 31 décembre 2022

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.
Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.
MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».
L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.
Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.
L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.
Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Codes ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	Part dans l'actif net
	Actions		**247 009,040**	**244 361,450**	**86,44%**
TN0001800457	BIAT	395	27 919,600	34 881,660	12,34%
TN0003100609	BNA	4431	37 934,100	38 913,042	13,77%
TN0007570013	EURO-CYCLES	1 297	35 715,570	32 968,443	11,66%
TN0007740012	SAM	6 250	19 826,270	17 600,000	6,23%
TN0006560015	SOTUVER	5 429	49 441,080	47 226,871	16,71%
TN0007270010	TPR	10 597	47 156,420	43 256,954	15,30%
TN0003900107	UIB	1 240	29 016,000	29 514,480	10,44%
	Emprunts d'Etat		**29 300,000**	**30 951,723**	**10,95%**
TN0008000622	BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 609,966	7,29%
TN0008000606	BTA 6,7% 13/04/2028	10	9 900,000	10 341,757	3,66%
	Total général		**276 309,040**	**275 313,173**	**97,39%**

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2021	575 862,084	3 603,906	-9 091,267	570 374,723	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Actions et droits	734 436,650			734 436,650	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-72 299,000			-72 299,000	-758,792
Actions et droits	-961 690,694			-961 690,694	-14 806,164
Variation des plus ou moins-values latentes			6 891,740	6 891,740	
Variation des intérêts courus		-2 400,246		-2 400,246	
Soldes au 31/12/2022	**276 309,040**	**1 203,660**	**-2 199,527**	**275 313,173**	**-15 564,956**

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Amen Bank	13 426,521	53 215,511
Sommes à l'encaissement sur ventes de titres	0,000	4 302,846
Sommes à régler sur achats de titres	0,000	-48 468,872
Total placements monétaires et Disponibilités	***13 426,521***	***9 049,485***

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Autres débiteurs	0,100	0,100
Etat retenue à la source	14,252	10,044
Rémunération compte en banque	266,918	76,348
Total des créances d'exploitation	***281,270***	***86,492***

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Rémunération du gestionnaire à payer	872,417	1 774,196
Commission Clearing à payer	419,889	419,890
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,410	2 999,412
Total des opérateurs créditeurs	***4 291,716***	***5 193,498***

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Honoraires CAC	2011,530	2 513,080
Autres créditeurs (CMF)	24,207	50,724
Total des autres créditeurs divers	***2 035,737***	***2 563,804***

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2022	
Montant en nominal	341 400,000
Nombre de parts	3 414
Nombre de porteurs de parts	43
Souscriptions Réalisées	
Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts Entrants	0
Rachats Réalisées	
Montant en nominal	173 800,000
Nombre de parts	1 738
Nombre de porteurs de parts Sortants	9
Capital Au 31/12/2022	

Capital	264 582,630
Montant en nominal	167 600,000
Sommes non distribuables	96 982,630
Nombre de parts	1 676
Nombre de porteurs de parts	34

Les sommes non distribuables au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Sommes Non Distribuables	31/12/2022	31/12/2021
Commissions de rachats	9 761,340	4 225,960
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 891,740	2 747,704
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	- 15 564,956	14 054,520
Frais de négociation de titres	- 9 803,848	- 8 085,881
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	210 090,195	230 291,287
Régularisation des sommes non distribuables	- 104 391,841	- 33 143,395
Total général	**96 982,630**	**210 090,195**

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2022	31/12/2021
Résultat Distribuable de l'exercice	7 983,033	10 638,135
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	180,241	193,006
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	20 263,203	11 086,955
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieurs	-10 315,596	- 1 654,893
Total général	**18 110,881**	**20 263,203**

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Dividendes	17 688,039	21 700,245
Revenus Des Emprunts d'Etat	2 674,979	5 112,418
Total général	**20 363,018**	**26 812,663**

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus compte de dépôt	877,778	425,155
Total général	**877,778**	**425,155**

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération fixe du gestionnaire	3 586,909	6 981,064
Commission de clearing	832,932	832,935
Commission de dépôt	5 949,917	5 949,920
Commission de surperformance	0,000	0,000
Total général	**10 369,758**	**13 763,919**

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	301,444	586,657
Rémunération commissaire aux comptes	2 246,585	1 849,877
Impôts & taxes & versement assimilé	96,600	80,400
Autres charges d'exploitation	27,066	0,000
Services bancaires & assimiles	17,850	18,445
Publicité & publications	198,460	300,385
Total général	**2 888,005**	**2 835,764**

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Placements	12,674	7,978	4,835	6,562	6,063
Charges de Gestion des placements	- 6,187	-4,032	-3,560	-3,719	-5,127

Revenu net des placements	**6,486**	**3,947**	**1,274**	**2,843**	**0,936**
Autres Charges d'exploitation	-1,723	-0,831	-1,153	-0,713	-0,705
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	**4,763**	**3,116**	**0,121**	**2,131**	**0,231**
Régularisation du résultat d'exploitation	0,108	0,057	0,003	0,030	-0,231
Sommes distribuables de l'exercice	**4,871**	**3,173**	**0,124**	**2,161**	**0,000**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,108	-0,057	-0,003	-0,030	0,231
Variation des +/- Values potentielles sur titres	4,112	0,805	-8,443	-14,213	5,895
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	- 9,287	4,117	0,369	5,881	16,437
Frais de négociation de titres	- 5,850	-2,368	-0,628	-1,026	-2,610
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	**- 11,025**	**2,553**	**-8,702**	**-9,358**	**19,721**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**- 6,261**	**5,669**	**-8,581**	**-7,227**	**19,953**
Droits de sorties	5,824	1,238	0,099	2,362	3,567
Résultat non distribuable de l'exercice	**- 5,200**	**3,791**	**-8,603**	**-6,996**	**23,288**
Régularisation du résultat non distribuable	1,528	0,361	0,125	-0,238	-1,199
Sommes non distribuables de l'exercice	**- 3,672**	**4,152**	**-8,478**	**-7,234**	**22,089**
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	**168,672**	**167,473**	**160,149**	**168,502**	**173,576**

Ratios de gestion des placements	**31/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	-2,43%	2,27%	2,13%	2,09%	3,04%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	-0,68%	0,47%	0,69%	0,40%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,87%	1,75%	0,07%	1,20%	0,14%
Actif Net Moyen	**427 208,908**	**607 201,653**	**671 640,084**	**741 194,670**	**759 822,030**

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP **« MCP CEA FUND »** est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des taches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.

- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de **« MCP CEA FUND »,** MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.
En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.
L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du **« MCP CEA FUND ».** Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND.**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND.**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND.**

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

• Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

• Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

MCP EQUITY FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du Fond Commun de Placement **« MCP EQUITY FUND**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « MCP EQUITY FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP EQUITY FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.
Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

1- Contrairement aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatifs aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2022 :

   - Les placements en valeurs mobilières représentent **84,42%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par l'article 2 dudit décret.

   - Les pensions livrées du fonds représentent **12,06%** du total des actifs dépassant ainsi le taux de 10% prévu par l'article 2 bis dudit décret.

2- Par ailleurs, contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2022, le fonds « MCP EQUITY FUND » a employé plus de 10% de son actif (seuil autorisé par ledit article) en titres émis ou garantis par le même émetteur, à savoir :

   - **11,38%** de son actif en titres émis par la banque BIAT ;
   - **11,17%** de son actif en titres émis par la banque BNA ;
   - **10,34%** de son actif en titres émis par la banque UIB ;
   - **10,67%** de son actif en titres émis par la société EURO CYCLE ;
   - **14,04%** de son actif en titres émis par la société SOTUVER ;
   - **10,09%** de son actif en titres émis par la société TPR ;

Tunis, le 23 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2022

(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
AC1	**PORTEFEUILLE TITRES**	**AC1**	**530 591,143**	**486 342,126**
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		425 458,987	365 155,379
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETE		0,000	6 262,422
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		105 132,156	114 924,325
AC1-D	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	0,000
AC2	**PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**	**AC2**	**97 248,029**	**121 758,920**
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		75 804,453	101 310,398
AC2-B	DISPONIBILITES		21 443,576	20 448,522
AC3	**CREANCES D'EXPLOITATION**	**AC3**	**660,543**	**193,769**
TOTAL ACTIF			**628 499,715**	**608 294,815**
PASSIF				
PA1	**OPERATEURS CREDITEURS**	**PA1**	**5 294,282**	**5 911,427**
PA2	**AUTRES CREDITEURS DIVERS**	**PA2**	**1 965,385**	**2 533,423**
TOTAL PASSIF			**7 259,667**	**8 444,850**
ACTIF NET			**621 240,048**	**599 849,965**
CP1	**CAPITAL**	**CP1**	**568 202,072**	**574 284,525**
CP2	**SOMMES CAPITALISABLES**	**CP2**	**53 037,976**	**25 565,440**
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		25 565,440	14 709,321
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		27 472,536	10 856,119
TOTAL ACTIF NET			**621 240,048**	**599 849,965**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			**628 499,715**	**608 294,815**

ETAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Note	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
PR1	**REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**	**PR1**	**40 183,656**	**24 448,198**
PR1-A	DIVIDENDES		34 919,965	18 651,520
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		95,178	452,657
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 168,513	5 344,021
PR2	**REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**	**PR2**	**4 586,353**	**4 059,316**
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		1 654,105	1 344,170
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		2 932,248	2 715,146
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			**44 770,009**	**28 507,514**
CH1	**CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**	**CH1**	**-13 904,992**	**- 14 590,940**
REVENU NET DES PLACEMENTS			**30 865,017**	**13 916,574**
CH2	**AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**	**CH2**	**-3 392,481**	**- 3 060,455**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**27 472,536**	**10 856,119**
PR4	**REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION**		**0,000**	**0,000**
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			**27 472,536**	**10 856,119**
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		**0,000**	**0,000**
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		28 744,745	- 22 000,060
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-20 644,018	40 275,446
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-14 183,180	- 6 824,780
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			**21 390,083**	**22 306,725**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN1	**VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION**	**21 390,083**	**22 306,725**
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	27 472,536	10 856,119
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	28 744,745	-22 000,060
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-20 644,018	40 275,446
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-14 183,180	-6 824,780
AN2	**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**	**0,000**	**0,000**
AN3	**TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL**	**0,000**	**0,000**
SOUSCRIPTIONS		**0,000**	**0,000**
AN3-A	CAPITAL	0,000	0,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	0,000	0,000
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
	RACHATS	**0,000**	**0,000**
AN3-D	CAPITAL	0,000	0,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	0,000	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET		**21 390,083**	**22 306,725**
ACTIF NET			
a-	Début de l'exercice	599 849,965	577 543,240
b-	Fin de l'exercice	621 240,048	599 849,965
NOMBRE DE PARTS			
a-	Début de l'exercice	4 014	4 014
b-	Fin de l'exercice	4014	4 014
Valeur Liquidative		**154,768**	**149,439**
TAUX De Rendement		**3,57%**	**3,86%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2022 AU 31.12.2022

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP EQUITY FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°50-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP EQUITY FUND ».
L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1.Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.
La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2022.

3.3.Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.
En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».
Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4.Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achats des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5.Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7.Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-8 Traitement des opérations de pension livrée :

- **Titres mis en pension :**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension :**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Codes ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	Part dans l'actif net
	Actions		**408 175,503**	**425 458,987**	**68,49%**
TN0001800457	BIAT	810	57 582,613	71 529,480	11,51%
TN0003100609	BNA	7995	67 871,700	70 212,090	11,30%
TN0007570013	EURO-CYCLES	2 639	71 480,500	67 080,741	10,80%
TN0006560015	SOTUVER	10 144	91 248,810	88 242,656	14,20%
TN0007270010	TPR	15 541	69 375,940	63 438,362	10,21%
TN0003900107	UIB	2 729	50 615,940	64 955,658	10,46%
	Emprunts d'Etat		**100 045,400**	**105 132,156**	**16,92%**
TN0008000366	BTA 6% 10/04/2024 (10 ANS)	102	100 045,400	105 132,156	16,92%
	Total général		**508 220,903**	**530 591,143**	**85,41%**

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2021	492 292,071	3 979,190	-9 929,135	486 342,126	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	1 242 469,060			1 242 469,060	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Parts OPCVM	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	-1 210 962,228			-1 210 962,228	-21 066,018
Bons de trésor assimilables (BTA)	-9 578,000			-9 578,000	422,000
Obligations de sociétés	-6 000,000			-6 000,000	0,000
Parts OPCVM	0,000			0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values latentes			28 744,745	28 744,745	
Variation des intérêts courus		-424,560		-424,560	
Soldes au 31/12/2022	**508 220,903**	**3 554,630**	**18 815,610**	**530 591,143**	**-20 644,018**

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde des « disponibilités et des placements monétaires » se détaillent comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Placements monétaires	75 804,453	101 310,398
Disponibilités	21 443,576	20 448,522
Total Placements monétaires et disponibilités	***97 248,029***	***121 758,920***

Les placements à terme se présentent comme suit :

Prise en pensions livrées	**Taux**	**Jouissance**	**Coût d'Acquisition**	**Valeur au 31/12/2021**	**% de l'actif net**
Prise en Pension livrée 73 BTA 6% Avril 2024, 31j 09/01/23	7,52%	09/12/2022	75 441,996	75 804,453	12,20%
Total général			**75 441,996**	**75 804,453**	**12,20%**

Les disponibilités se détaillent comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Amen Bank	21 443,576	5 519,685
Ventes de titres à encaisser	0,000	14 928,837
Total disponibilités	***21 443,576***	***20 448,522***

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Rémunération compte en banque	650,497	183,720
Etat retenue à la source	10,046	10,049
Total des créances d'exploitation	***660,543***	***193,769***

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Rémunération du gestionnaire à payer	1 874,983	1 841,613
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,410	2 999,412
Commission Clearing à payer	419,889	419,890
Commission de Surperformance à payer	0,000	650,512
Total des opérateurs créditeurs	***5 294,282***	***5 911,427***

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2022	*31/12/2021*
Honoraires CAC	1 912,506	2 480,486
Redevance CMF	52,879	52,937
Total des autres créditeurs divers	***1 965,385***	***2 533,423***

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2022	
Montant en nominal	401 400,000
Nombre de parts	4 014
Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions Réalisées	
Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts entrants	0
Rachats Réalisés	
Montant en nominal	0,000
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital Au 31/12/2022	
Capital	568 202,072
Montant en nominal	401 400,000
Sommes non distribuables	166 802,072
Nombre de parts	4 014
Nombre de porteurs de parts	2

Sommes non distribuables

Les sommes non distribuables au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Sommes Non Distribuables	31/12/2022	31/12/2021
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	28 744,745	-22 000,060
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-20 644,018	40 275,446
Frais de négociation de titres	-14 183,180	-6 824,780
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	172 884,525	161 433,919
Total général	**166 802,072**	**172 884,525**

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2022	31/12/2021
Résultat Distribuable de l'exercice	27 472,536	10 856,119
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	25 565,440	14 709,321
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Total général	**53 037,976**	**25 565,440**

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Dividendes	34 919,965	18 651,520
Revenus Des Obligations de sociétés	95,178	452,657
Revenus Des Emprunts d'Etat	5 168,513	5 344,021
Total général	**40 183,656**	**24 448,198**

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des comptes de dépôt	1 654,105	1 344,170
Revenus des prises en pension livrée	2 932,248	2 715,146
Total général	**4 586,353**	**4 059,316**

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération fixe du gestionnaire	7 122,143	7 157,573
Commission de surperformance	0,000	650,512
Commission de clearing	832,932	832,935
Commissions de dépôt	5 949,917	5 949,920
Total général	**13 904,992**	**14 590,940**

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	598,516	601,497
Rémunération commissaire aux comptes	2 230,374	1 788,833
Impôts & taxes & versement assimilés	96,600	80,400
Publicité & publications	198,460	300,385
Autres charges d'exploitation	26,324	0,059
Services bancaires & assimiles	242,207	289,281
Total général	**3 392,481**	**3 060,455**

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Placements	11,153	7,102	3,718	6,369	4,214
Charges de Gestion des placements	-3,464	-3,635	-3,953	-3,502	-2,840
Revenu net des placements	**7,689**	**3,467**	**-0,235**	**2,867**	**1,375**
Autres Charges d'exploitation	-0,845	-0,762	-1,122	-0,649	-0,509
Résultat d'Exploitation (1)	**6,844**	**2,705**	**-1,357**	**2,218**	**0,866**
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,036	-0,138	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	**6,844**	**2,705**	**-1,321**	**2,080**	**0,866**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	-0,036	0,138	0,000
Variation des +/- Values potentielles sur titres	7,161	-5,481	3,174	-17,170	6,096
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	-5,143	10,034	-2,108	9,014	10,005
Frais de négociation de titres	-3,533	-1,700	-0,738	-0,531	-1,724
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	**-1,515**	**2,853**	**0,327**	**-8,686**	**14,376**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**5,329**	**5,557**	**-1,030**	**-6,468**	**15,242**
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	**-1,515**	**2,853**	**0,327**	**-8,686**	**14,376**
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,460	1,226	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	**-1,515**	**2,853**	**0,787**	**-7,460**	**14,376**
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	**154,768**	**149,439**	**143,882**	**144,415**	**149,795**

Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	**2,28%**	**2,48%**	**2,53%**	**1,72%**	**2,00%**
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	**0,56%**	**0,52%**	**0,72%**	**0,32%**	**0,36%**
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	**4,50%**	**1,84%**	**-0,87%**	**1,09%**	**0,61%**
Actif Net Moyen	**610 538,894**	**588 684,731**	**627 849,180**	**953 663,301**	**906 685,643**

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP **« MCP EQUITY FUND »** est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des taches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de **« MCP EQUITY FUND »,** MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.
En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP EQUITY FUND** réalise une performance positive supérieure à celle de l'indice TUNINDEX.
Cette commission de surperformance qui est de 15% HT par an est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et la performance annuelle de l'indice TUNINDEX.
Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.
L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du **« MCP EQUITY FUND ».** Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP EQUITY FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP EQUITY FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP EQUITY FUND.**

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16% (HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

• Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

• Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

• Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

• Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

• Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.